

PERSPECTIVES

# Perspectives démographiques 2020-2070

Scénario de référence et variantes

Mars 2021

## Contributions

Cette publication a été réalisée sous la direction de Marie Vandresse, BFP (vm@plan.be).

Ont contribué : Johan Duyck (jd@plan.be), Jean-Marc Paul (jmp@plan.be)

Ont collaboré : Patrick Lusyne, Cloé Ost, Gisèle Vandervelpen (Statbel)

### **Bureau fédéral du Plan**

Rue Belliard 14-18, 1040 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

e-mail : [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

<https://www.plan.be>

### **Direction générale Statistique - Statistics Belgium**

North Gate - Boulevard du Roi Albert II, 16 - 1000 Bruxelles

tél. : 0800 120 33

e-mail : [statbel@economie.fgov.be](mailto:statbel@economie.fgov.be)

<http://statbel.fgov.be>

Ce document est le fruit d'une collaboration entre les institutions susmentionnées.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source : Bureau fédéral du Plan et Statbel, Perspectives démographiques 2020-2070.

Éditeur responsable BFP : Philippe Donnay - Dépôt légal : D/2021/7433/6

Éditeur responsable Statbel : Nicolas Waeyaert

# Table des matières

<b>Synthèse</b> .....	<b>1</b>
<b>Cadre des perspectives démographiques</b> .....	<b>5</b>
<b>1. Les mouvements naturels : décès et naissances</b> .....	<b>8</b>
1.1. Les naissances	8
1.2. Les décès	11
<b>2. Les mouvements migratoires internationaux : immigrations et émigrations</b> .....	<b>15</b>
2.1. Immigration internationale	15
2.2. Emigration internationale	18
<b>3. Les mouvements migratoires internes</b> .....	<b>19</b>
<b>4. La population</b> .....	<b>21</b>
4.1. Belgique	21
4.2. Région de Bruxelles-Capitale	22
4.3. Région flamande	23
4.4. Région wallonne	25
<b>5. Les ménages</b> .....	<b>29</b>
<b>6. Impact de scénarios alternatifs</b> .....	<b>35</b>

## Liste des focus

Focus 1	La population en âge scolaire.....	27
Focus 2	Personnes en ménages collectifs et en maisons de repos (et de soins) : quelle différence ?...	30
Focus 3	Les personnes de 80 ans et plus vivant seules ou en ménages collectifs .....	33
Focus 4	Synthèse des hypothèses retenues dans les scénarios démographiques .....	36
Focus 5	La surmortalité liée à la Covid-19 compensée par un nombre de décès plus faible dans les prochaines années .....	41

## Liste des tableaux

Tableau 1	Hypothèse de baisse des flux migratoires (%) en fonction des types de mouvements et de la nationalité des individus en 2020, par rapport aux Perspectives 2019-2070 réalisées en mars 2020 avant la crise sanitaire .....	17
Tableau 2	Description des positions au sein du ménage et des types de ménages correspondants .....	29
Tableau 3	Aperçu des hypothèses retenues dans les scénarios démographiques .....	36
Tableau 4	Projection de référence des perspectives démographiques 2020-2070 et impact des scénarios alternatifs (écart avec la projection de référence) - Belgique et les trois régions .....	38

## Liste des graphiques

Graphique 1	Nombre moyen d'enfants par femme - Belgique .....	9
Graphique 2	Femmes en âge d'avoir des enfants et naissances - Belgique .....	9
Graphique 3	Nombre moyen d'enfants par femme et par région .....	10
Graphique 4	Femmes en âge d'avoir des enfants (axe de gauche) et naissances (axe de droite) par région .....	10
Graphique 5	Espérance de vie à la naissance - Belgique et Régions .....	11
Graphique 6	Estimation de la surmortalité (toutes causes) en 2020 - Belgique .....	12
Graphique 7	Perte d'espérance de vie en 2020 par province et pour Bruxelles-Capitale .....	13
Graphique 8	Population de 80 ans et plus en Belgique et par région .....	13
Graphique 9	Évolution du nombre de décès en Belgique et par région .....	14
Graphique 10	Immigration selon la nationalité à l'arrivée .....	15
Graphique 11	Projection de population mondiale .....	16
Graphique 12	Migration internationale - Belgique .....	18
Graphique 13	Taux d'émigration des étrangers (nationalité au moment du départ) depuis la Belgique .....	18
Graphique 14	Flux préférentiels entre arrondissements .....	19
Graphique 15	Migration interne entre régions et solde migratoire par région .....	20
Graphique 16	Projection de population - Belgique .....	21
Graphique 17	Vieillessement de la population - Belgique .....	22
Graphique 18	Projection de population - Région de Bruxelles-Capitale .....	23
Graphique 19	Vieillessement de la population - Région de Bruxelles-Capitale .....	23
Graphique 20	Projection de population - Région flamande .....	24
Graphique 21	Vieillessement de la population - Région flamande .....	24
Graphique 22	Projection de population - Région wallonne .....	25
Graphique 23	Vieillessement de la population - Région wallonne .....	26
Graphique 24	Évolution de la population en âge scolaire par région .....	28

Graphique 25	Nombre de ménages, taille moyenne des ménages et répartition par type de ménages - Belgique .....	31
Graphique 26	Nombre de ménages, taille moyenne des ménages et répartition par type de ménages .....	32
Graphique 27	Nombre de personnes (80 ans et plus) vivant dans un ménage d'une personne (1PERS) ou collectif (COLL) .....	34
Graphique 28	Impact de scénarios alternatifs sur la croissance démographique en Belgique .....	39
Graphique 29	Population par groupe d'âge en Belgique.....	40



## Synthèse

Les perspectives démographiques 2020-2070 tiennent compte de la mise à jour des hypothèses relatives à la fécondité, à la mortalité, aux migrations internes et internationales et aux différentes formes de vie commune. Ces hypothèses se basent, entre autres, sur l'analyse des évolutions démographiques observées depuis 1992 jusqu'au 1er janvier 2020. La projection intègre des observations provisoires des naissances et des décès pour l'année 2020. Outre la mise à jour des tendances démographiques futures, la projection de référence repose sur un scénario spécifique lié à la pandémie. Ce scénario, fixé fin 2020, table sur une évolution sous-contrôle de l'épidémie en 2021, à savoir que le plan de vaccination progressif établi par le gouvernement sera exécuté, et que des mesures sont prises pour contenir l'épidémie.

Un rapport sous un format « Flash » de 4 pages concernant les présentes perspectives a déjà été publié mi-janvier afin de répondre à la demande et à l'actualité du moment. La présente publication est consacrée à la présentation des principaux résultats des perspectives démographiques pour la Belgique et les trois Régions. L'accent est mis tant sur la projection des composantes de la croissance démographique (naissances, décès, migrations internationales et migrations internes), que sur la croissance de la population et des ménages.

À long terme, dans le scénario de référence, la population belge continue de croître (12,8 millions d'habitants en 2070 par rapport à 11,5 millions en 2020), mais à un rythme moins soutenu que la moyenne observée sur les 30 dernières années. L'augmentation annuelle moyenne sur la période 2020-2070 est de 25 000 habitants supplémentaires (soit la moitié de la croissance annuelle moyenne sur la période 1992-2020). Cette moindre croissance s'explique par :

- une fécondité plus faible et l'arrivée de la génération du baby-boom aux âges où les probabilités de mourir sont élevées ;
- des flux migratoires internationaux moins dynamiques.

Afin de mettre en avant la sensibilité des résultats de la projection de population à certaines hypothèses retenues, trois scénarios alternatifs ont été analysés :

1. Un scénario en l'absence de la Covid-19 qui permet d'analyser l'impact de l'épidémie sur la croissance démographique.
2. Un scénario qui maintient une poursuite de l'évolution à la hausse de l'espérance de vie mais à un rythme moins dynamique que celui retenu dans la projection de référence.
3. Un scénario avec une modification des flux d'émigration internationaux permettant d'évaluer son impact sur la croissance démographique, en particulier celle de la population d'âge actif. Ce scénario table sur des taux d'émigration constants sur l'ensemble de la période de projection.

Le scénario avec une progression moins dynamique de l'espérance de vie mène à une diminution de 2 % (-231 000) du nombre total d'habitants en Belgique en 2070 par rapport à la projection de référence. À l'inverse, le scénario ignorant la crise sanitaire et celui basé sur des taux d'émigration constants stimulent la croissance démographique pour atteindre une population supérieure de respectivement 1,2 % (+153 000) et 0,9 % (+114 000) en 2070.

Par ailleurs, des évolutions plus spécifiques sont mises en avant à l'aide de focus :

1. la population en âge scolaire par groupe d'âge.
2. la population de 80 ans et plus vivant en ménages collectifs, ou dans un ménage d'une personne.
3. l'impact de la surmortalité en 2020 sur l'évolution du nombre de décès dans les 10 prochaines années.

***Qu'est-ce qu'une projection démographique ?***

Une projection démographique détermine une croissance de la population et des ménages à long terme. Elle se base sur un scénario d'évolution future de la migration internationale, de la migration interne, de la fécondité, de la mortalité et des différentes formes de vie commune. Ce scénario est établi sur la base des connaissances scientifiques actuelles et des tendances observées dans des contextes socio-économique et démographique donnés.

Dans le présent rapport, afin de mettre en avant la sensibilité des résultats de la projection de population à certaines hypothèses retenues, trois scénarios alternatifs sont analysés. Les résultats obtenus à l'aide de ces trois scénarios ne peuvent pas être considérés comme des intervalles de confiance. Pour cela, d'autres modèles devraient être développés.

***Quelle est l'utilité d'une projection démographique ?***

Elle constitue un outil d'aide à la décision dans de nombreux domaines et permet de cadrer les débats sur l'avenir de notre société dans ses différentes dimensions, telles que l'économie, la mobilité, le logement, l'énergie, l'urbanisation, la santé, le vieillissement, l'environnement, etc. Elle ne prédit cependant pas le nombre exact d'habitants ou de ménages à un horizon donné.

## Synthèse des perspectives démographiques 2020-2070 pour la Belgique et les régions

	2000	2020	2021	2030	2040	2050	2060	2070
<b>Belgique</b>								
Population (au 01/01)	10239085	11492641	11500686	11878880	12214550	12424287	12558411	12767966
Ménages (au 01/01)	4244861	4988930	5002813	5262869	5487420	5599129	5675046	5802069
Solde naturel	10236	-10989	-1280	8698	6673	-6303	-5658	3518
<i>Naissances</i>	115157	116780	113348	120854	128683	124881	125578	129636
<i>Décès</i>	104921	127769	114628	112156	122010	131184	131236	126118
Solde migratoire externe	13564	19032	31678	27268	20632	20585	21753	21791
<i>Immigrations</i>	90412	81269	125507	170920	162835	153417	151190	152097
<i>Émigrations</i>	76848	62237	93829	143652	142203	132832	129437	130306
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>								
Population (au 01/01)	959318	1218255	1214820	1257163	1292236	1312856	1327878	1343604
Ménages (au 01/01)	470894	555967	554715	572539	585214	584652	583793	585461
Solde naturel	3628	5199	6777	8876	10353	9382	8548	8810
<i>Naissances</i>	13855	16188	16094	17242	19047	18540	18089	18576
<i>Décès</i>	10227	10989	9317	8366	8694	9158	9541	9766
Solde migratoire interne	-6007	-15635	-15833	-16632	-17501	-18059	-17695	-18141
<i>Immigrations</i>	21490	24975	24847	26086	26939	26457	27196	27872
<i>Émigrations</i>	27497	40610	40680	42718	44440	44516	44891	46013
Solde migratoire externe	6699	7001	11268	11093	9875	10212	10715	10782
<i>Immigrations</i>	28367	26045	39833	53873	51330	48178	47318	47539
<i>Émigrations</i>	21668	19044	28565	42780	41455	37966	36603	36757
<b>Région flamande</b>								
Population (au 01/01)	5940251	6629143	6642594	6892823	7120583	7282461	7393389	7559756
Ménages (au 01/01)	2394514	2841372	2852742	3012654	3159025	3245885	3306074	3405893
Solde naturel	4414	-7058	-4473	614	287	-7466	-6531	607
<i>Naissances</i>	61916	64512	61453	66141	71418	70074	70997	74057
<i>Décès</i>	57502	71570	65926	65527	71131	77540	77528	73450
Solde migratoire interne	2341	11183	11361	12436	12912	13106	12873	13052
<i>Immigrations</i>	20340	33870	34007	36239	37633	37913	38384	39325
<i>Émigrations</i>	17999	22687	22646	23803	24721	24807	25511	26273
Solde migratoire externe	5755	9326	15199	11061	6637	6230	6574	6484
<i>Immigrations</i>	36815	36631	56654	77150	73518	69416	68587	69220
<i>Émigrations</i>	31060	27305	41455	66089	66881	63186	62013	62736
<b>Région wallonne</b>								
Population (au 01/01)	3339516	3645243	3643272	3728894	3801731	3828970	3837144	3864606
Ménages (au 01/01)	1379453	1591591	1595356	1677676	1743182	1768592	1785180	1810715
Solde naturel	2194	-9130	-3584	-792	-3967	-8219	-7675	-5899
<i>Naissances</i>	39386	36080	35801	37471	38218	36267	36492	37003
<i>Décès</i>	37192	45210	39385	38263	42185	44486	44167	42902
Solde migratoire interne	3666	4452	4472	4196	4589	4953	4822	5089
<i>Immigrations</i>	20114	24097	24046	24831	25764	25837	26166	26817
<i>Émigrations</i>	16448	19645	19574	20635	21175	20884	21344	21728
Solde migratoire externe	1110	2705	5211	5114	4120	4143	4464	4525
<i>Immigrations</i>	25230	18593	29020	39897	37987	35823	35285	35338
<i>Émigrations</i>	24120	15888	23809	34783	33867	31680	30821	30813

Source :

2000 et 2020 : observations jusqu'au 01/01/2020, Registre national (RN), Statbel et calculs BFP.

2020-2070 : Perspectives démographiques 2020-2070, BFP-Statbel.

## Comparaison avec les perspectives démographiques 2019-2070 (mise à jour Covid-19, juin 2020)

	Perspectives 2020-2070		Différence par rapport aux Perspectives 2019-2070		Perspectives 2020-2070		Différence par rapport aux Perspectives 2019-2070	
	2030		Effectifs	%	2070		Effectifs	%
<b>Belgique</b>								
Population totale	11878880		7930	0,1%	12767966		67711	0,5%
Population 0-17 ans	2260750		-50729	-2,2%	2373578		4675	0,2%
Population 18-66 ans	7266546		62728	0,9%	7301698		20156	0,3%
Population 67+ ans	2351584		-4069	-0,2%	3092690		42880	1,4%
Ménages	5262869		34015	0,6%	5802069		43082	0,7%
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>								
Population totale	1257163		18764	1,5%	1343604		30854	2,3%
Population 0-17 ans	264065		-4669	-1,8%	271982		3912	1,4%
Population 18-66 ans	837209		24292	2,9%	841738		20037	2,4%
Population 67+ ans	155889		-859	-0,6%	229884		6905	3,0%
Ménages	572539		11860	2,1%	585461		15257	2,6%
<b>Région flamande</b>								
Population totale	6892823		8770	0,1%	7559756		81798	1,1%
Population 0-17 ans	1281255		-24894	-1,9%	1392955		14582	1,0%
Population 18-66 ans	4145818		33873	0,8%	4272801		34182	0,8%
Population 67+ ans	1465750		-209	0,0%	1894000		33034	1,7%
Ménages	3012654		21055	0,7%	3405893		44421	1,3%
<b>Région wallonne</b>								
Population totale	3728894		-19604	-0,5%	3864606		-44941	-1,2%
Population 0-17 ans	715430		-21166	-3,0%	708641		-13819	-2,0%
Population 18-66 ans	2283519		4563	0,2%	2187159		-34063	-1,6%
Population 67+ ans	729945		-3001	-0,4%	968806		2941	0,3%
Ménages	1677676		1100	0,1%	1810715		-16595	-0,9%

Source : Perspectives démographiques 2019-2070 - mise à jour Covid-19 (Juin 2020), BFP-Statbel et Perspectives démographiques 2020-2070, BFP-Statbel.

## Cadre des perspectives démographiques

### Définitions

- **Perspectives démographiques** : Elles déterminent une croissance de la population et des ménages à long terme. Elles reposent sur un scénario d'évolution future des différents paramètres démographiques : la fécondité, la mortalité, la migration interne et internationale et les différentes formes de vie commune. Ce scénario est établi sur la base des connaissances scientifiques actuelles et sur la poursuite des tendances observées dans des contextes socio-économique et démographique donnés.

Elles constituent un outil d'aide à la décision dans de nombreux domaines et permettent de cadrer les débats sur l'avenir de notre société dans ses différentes dimensions, telles que l'économie, la mobilité, le logement, l'énergie, l'urbanisation, la santé, le vieillissement, l'environnement, etc. Elles ne prétendent cependant pas fournir le nombre exact d'habitants ou de ménages à un horizon donné.

- **Population** : Les perspectives démographiques se basent sur la définition nationale du chiffre officiel de la population (art. 4 de la Loi du 24 mai 1994 créant le registre d'attente), à savoir : les Belges et les étrangers admis ou autorisés à s'établir ou à séjourner dans le pays et qui sont enregistrés au lieu où ils ont établi leur résidence principale en Belgique, à l'exception des étrangers inscrits au registre d'attente. Sont notamment inscrits au registre d'attente les demandeurs d'asile en cours de procédure.

**Ménage** : Selon la définition reprise par Statbel *un ménage se définit comme l'ensemble des personnes occupant habituellement un même logement et vivant en commun. Le ménage est constitué, soit par une personne vivant habituellement seule, soit par deux ou plusieurs personnes qui sont unies ou non par des liens de parenté.* La notion de logement se réfère ainsi à la résidence principale d'un individu telle que reprise au Registre national des personnes physiques (RN).

La typologie BETypo permet de distinguer huit types de ménages selon leur situation de fait : ménages d'une personne (1PERS), mariés sans enfant (MAR0), mariés avec enfant(s) (MAR+), cohabitants sans enfant (UNM0), cohabitants avec enfant(s) (UNM+), familles monoparentales (1PA), autres types de ménages (OTHR) et les ménages collectifs (COLL).

- **Solde naturel** : Il correspond à la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès.
- **Solde migratoire interne** : Il correspond à la différence entre le nombre d'immigrations internes et le nombre d'émigrations internes. Dans le cadre des perspectives démographiques 2020-2070, il peut s'agir du solde migratoire interne d'un arrondissement, d'une province ou d'une région. Par définition, le solde migratoire interne au niveau de la Belgique est nul.
- **Solde migratoire international (ou externe)** : Il correspond à la différence entre le nombre d'immigrations internationales et le nombre d'émigrations internationales.
- **Coefficient de dépendance des âgés** : Le coefficient de dépendance des âgés est calculé par le nombre de personnes de 67 ans et plus divisé par le nombre de personnes âgées entre 18 et 66 ans inclus (67+/18-66 ans).

- **Indice conjoncturel de fécondité (ICF)** : Il correspond à la somme des taux de fécondité par âge et désigne le nombre d'enfants qu'aurait une femme si elle adoptait tout au long de sa vie féconde les taux de fécondité par âge observés durant une année donnée.
- **Espérance de vie à l'âge x** : Le nombre moyen d'années restant à vivre au-delà de cet âge x, dans les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

### **Dimensions des perspectives de population et de ménages 2020-2070**

Les perspectives de population et de ménages 2020-2070 partent de la population par arrondissement, âge, sexe, position au sein du ménage et nationalité observée au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Une distinction par groupe de nationalités (Belges et étrangers, ce dernier groupe étant subdivisé en grands sous-groupes pour certaines hypothèses) est utilisée essentiellement pour l'élaboration des hypothèses, particulièrement en matière de fécondité, de migrations internationales et de changement de nationalité. Les perspectives de population et de ménages, de 2020 à 2070, sont générées par arrondissement, puis regroupées par province, par région, et pour le pays.

### **Disponibilité des résultats des perspectives de population et de ménages 2020-2070 sur les sites du BFP et de Statbel**

Les perspectives de population établies par année, âge et sexe, ainsi que les perspectives de ménages par type de ménage, sont publiées, pour l'ensemble des échelons géographiques précités, sur les sites Internet du BFP (<http://www.plan.be>) et de Statbel (<http://statbel.fgov.be>). Les données suivantes sont disponibles en évolution annuelle (1992-2070) :

- le chiffre de population au 1<sup>er</sup> janvier ;
- les mouvements de la population : naissances, décès, migrations internes et internationales ;
- les coefficients démographiques : nombre moyen d'enfants par femme et espérance de vie ; structure d'âge par grands groupes et âge moyen ; caractéristiques de la population d'âge actif, intensité du vieillissement et coefficients de dépendance ;
- le nombre de ménages, par type de ménage, au 1<sup>er</sup> janvier.

### **Projection des quotients de mortalité**

Les quotients de mortalité prospectifs ainsi que les espérances de vie transversales et générationnelles pour la Belgique sont publiés annuellement sur le site du BFP (<http://www.plan.be>) pour chaque sexe et en version unisexe.

L'*espérance de vie transversale* correspond au nombre moyen d'années qui resteraient à vivre à un individu d'âge  $x$ , en l'année  $t$ , s'il était confronté pour sa vie restante aux quotients de mortalité aux différents âges de l'année  $t$ .

L'*espérance de vie générationnelle* tient compte de l'évolution attendue des quotients de mortalité au cours de la vie future de l'individu.

## La méthodologie de projection des perspectives démographiques

Les perspectives de population sont réalisées à l'aide de la méthode des composantes<sup>1</sup>. Des hypothèses sur les quatre composantes de la croissance de la population (fécondité, mortalité, migration interne et migration internationale) doivent être posées.

Les perspectives de ménages se basent sur les perspectives de population et sur l'évolution future des taux d'appartenance à une position au sein d'un ménage.

Pour les méthodes de projection des composantes de la population et des ménages, voir :

- PAUL, J.-M. (2009), *Quotients de mortalité prospectifs par sexe et unisexes*, Working Paper 18-09, Bruxelles, Bureau fédéral du Plan.
- VANDRESSE, M. (2014), *Une méthodologie de projection des ménages : le modèle HPRM*, Working Paper 9-14, Bruxelles, Bureau fédéral du Plan.
- VANDRESSE, M. (2015), *Une modélisation de l'évolution future de la migration internationale pour la Belgique*, Working Paper 02-15, Bruxelles, Bureau fédéral du Plan.
- VANDRESSE, M. (2016), *Projection de la migration interne à l'aide de l'intensité migratoire et des flux préférentiels*, Working Paper 10-16, Bruxelles, Bureau fédéral du Plan.
- VANDRESSE, M. (2020), *Modelling fertility for national population projections. The case of Belgium*, Working Paper 03-20, Bruxelles, Bureau fédéral du Plan.

---

<sup>1</sup> Pour une description générale de la méthode des composantes, voir Bureau fédéral du Plan (2008), Perspectives de population 2007-2060, Planning Paper 105, pp. 59-61.

# 1. Les mouvements naturels : décès et naissances

## 1.1. Les naissances

L'évolution future du nombre de naissances dépendra du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants (de 15 à 49 ans) et du nombre moyen d'enfants par femme (l'indice conjoncturel de fécondité).

### Le contexte économique, sociétal et sanitaire influence le nombre moyen d'enfants par femme

Depuis 2009, l'indice conjoncturel de fécondité évolue à la baisse. Cette diminution peut s'expliquer, d'une part, par les conséquences socio-économiques de la crise économique et financière de 2008, d'autre part, par l'évolution présente et future de notre société (insécurité économiques, géopolitiques ou climatiques, individualisation de la société, absence de relation stable...). La crise économique et financière affecte en particulier le calendrier de la fécondité (report des naissances). L'évolution de la société avec des perspectives plus sombres et une baisse de confiance dans l'avenir de nos sociétés pourrait avoir un impact sur le nombre d'enfants désirés.

La baisse de la fécondité observée depuis 2009 peut donc s'expliquer par des facteurs à la fois structurels et conjoncturels. L'importance de chacun de ces facteurs reste à déterminer. Dans une étude récente, Matysiak et al. (2020)<sup>2</sup> confirment, par une étude économétrique détaillée, l'impact de variables telles que le produit intérieur brut et le taux de chômage de longue durée sur la fécondité, en particulier des femmes plus jeunes. L'étude met également en évidence l'ampleur différente de l'influence des facteurs économiques sur la fécondité avant et après la crise économique et financière de 2008. Les effets négatifs sur la fécondité à la suite d'une diminution du produit intérieur brut ou une hausse du taux de chômage sont davantage prononcés après 2008. Les auteurs soutiennent que ces effets plus marqués peuvent être expliqués par des effets de certaines variables non intégrées dans le modèle mais captés indirectement par ces variables économiques qui sont bien présentes dans le modèle. Les auteurs mentionnent en particulier les effets du risque de pauvreté ou de privatisation, des changements structurels du marché du travail (entre autres l'augmentation des contrats temporaires) ou de l'incertitude croissante quant à l'évolution future de la société.

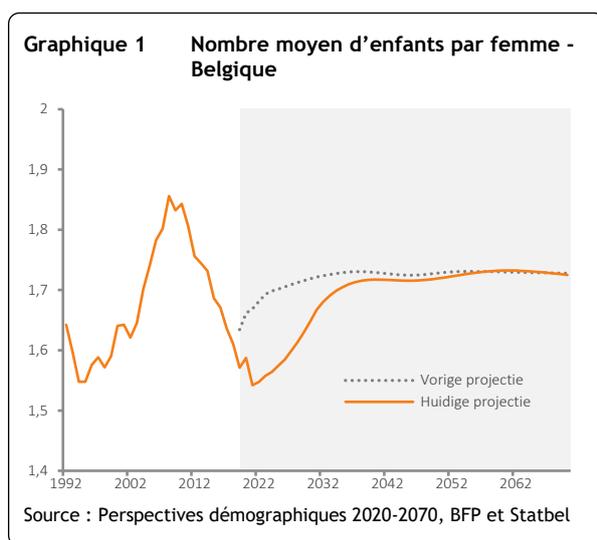
Dans ce contexte, on s'attend à une reprise partielle de la fécondité dans les prochaines années. Une reprise car l'on peut supposer que l'impact de la crise de 2008 sur la fécondité va progressivement être récupéré. Mais partielle car l'évolution de nos sociétés depuis une dizaine d'années peut aussi influencer à la baisse le nombre d'enfants désirés. Les statistiques provisoires pour 2020 semblent d'ailleurs indiquer une reprise légère de la fécondité. Sur la base d'une observation quasi exhaustive du nombre de naissances en 2020, le nombre moyen d'enfants par femme est estimé à 1,59 (contre 1,57 en 2019).

Cependant, la pandémie de la Covid-19 vient ajouter un degré d'incertitude supplémentaire à une génération en âge d'avoir des enfants déjà affectée par l'évolution de la société depuis une dizaine d'années. La crise sanitaire et les mesures prises par le gouvernement pour limiter la propagation du virus

---

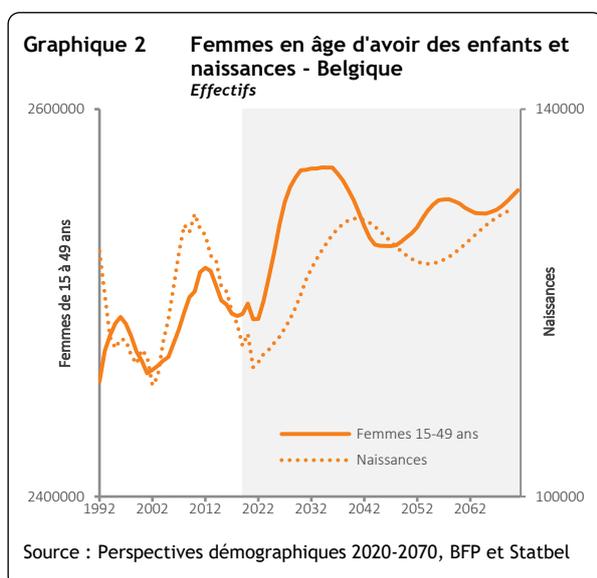
<sup>2</sup> Matysiak, A., Sobotka, T., Vignoli, D. (2020), The Great Recession and Fertility in Europe: A Sub-national Analysis, European Journal of Population, Published online, April 2020.

auraient un impact sur la fécondité à partir de 2021. Certaines personnes ont perdu leur emploi, ou font face à une perte de revenu. D'autres pourraient avoir des craintes de se rendre dans un milieu médical pour des visites de contrôles. La situation plus difficile sur le marché du travail peut aussi pousser certains jeunes à rester plus longtemps chez leurs parents avant de prendre leur indépendance et de fonder une famille. Les restrictions au niveau des interactions sociales peuvent mener à une baisse de la formation d'unions. Des projets de naissances seraient (de nouveau) reportés pour certains, voire abandonnés. En conséquence, la projection table sur une nouvelle baisse de la fécondité en 2021.

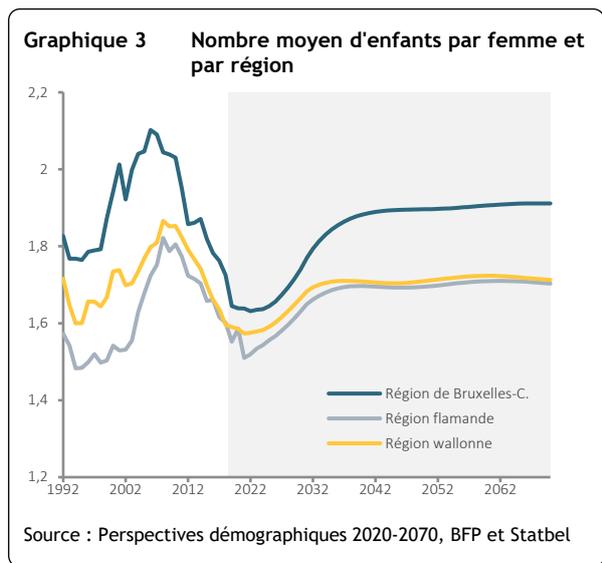


Suite à la crise sanitaire qui intervient dans un contexte déjà peu propice aux naissances, la fécondité à moyen terme a par ailleurs également été revue à la baisse. Elle reste inférieure à 1,6 dans les cinq prochaines années (graphique 1). Dans les perspectives publiées en 2020, la fécondité atteignait déjà un niveau de 1,7 dès 2025. Dans la présente mise à jour, la fécondité remonte de manière beaucoup plus progressive pour atteindre 1,7 enfant par femme en 2035. Un niveau qui reste largement en dessous du nombre moyen d'enfants par femme nécessaire pour garantir le remplacement des générations, soit 2,1 enfants.

#### Les naissances dépendent aussi du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants.

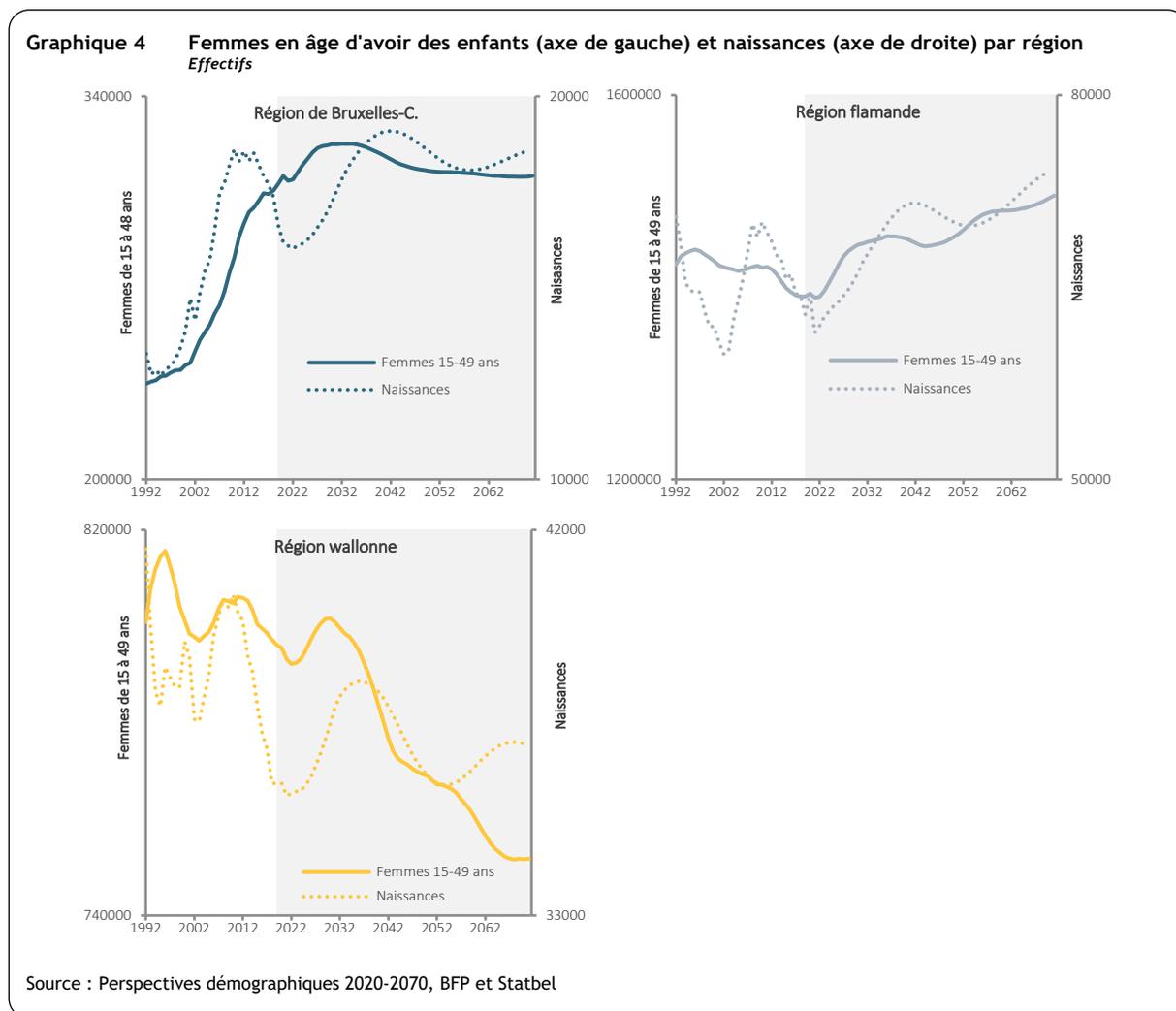


L'évolution du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants est présentée dans le graphique 2 en parallèle avec l'évolution du nombre de naissances. La juxtaposition de ces deux courbes met en avant l'impact de l'évolution du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants sur l'évolution du nombre de naissances, en particulier sur la période au-delà de 2030. Durant cette période, le nombre d'enfants par femme est en effet relativement constant (voir graphique 1). L'augmentation des naissances au-delà de 2030 s'explique donc par la tendance à la hausse du nombre de femmes de 15 à 49 ans durant cette période-là. Sur la période 1992-2019, le taux de fécondité n'étant pas constant, il est moins évident d'isoler dans ce graphique l'effet de l'évolution du nombre de femmes, bien qu'il soit également présent. Il semblait cependant important de mettre en lumière que l'évolution future du nombre de naissances dépend de ces deux composantes : le nombre moyen d'enfants par femmes, et le nombre de femmes en âge d'avoir des enfants. Ce dernier dépend des taux de fécondité passés (au moment de la naissance des futures mères), et des hypothèses relatives à la migration internationale (voir section 2). En effet, une grande majorité des migrantes est en âge d'avoir des enfants.



Une analyse régionale permet aussi de mettre en avant l'impact de l'évolution du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants sur les naissances. Par hypothèse, le nombre moyen d'enfants par femme augmente progressivement d'ici à 2035, pour rester par après relativement constant dans les trois régions. L'évolution du nombre de naissances au niveau régional est bien entendu influencée par cette hypothèse, mais pas uniquement. Les évolutions régionales des femmes en âge d'avoir des enfants conduisent à des impacts différenciés sur l'évolution du nombre de naissances à long terme. Alors que le taux de fécondité est constant à long terme, l'évolution du nombre de naissances

est à la hausse en Région flamande, plutôt à la baisse en Région wallonne, et davantage stable dans la Région de Bruxelles-Capitale. Ces développements sont expliqués par les évolutions spécifiques à chaque Région du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants (graphique 4).

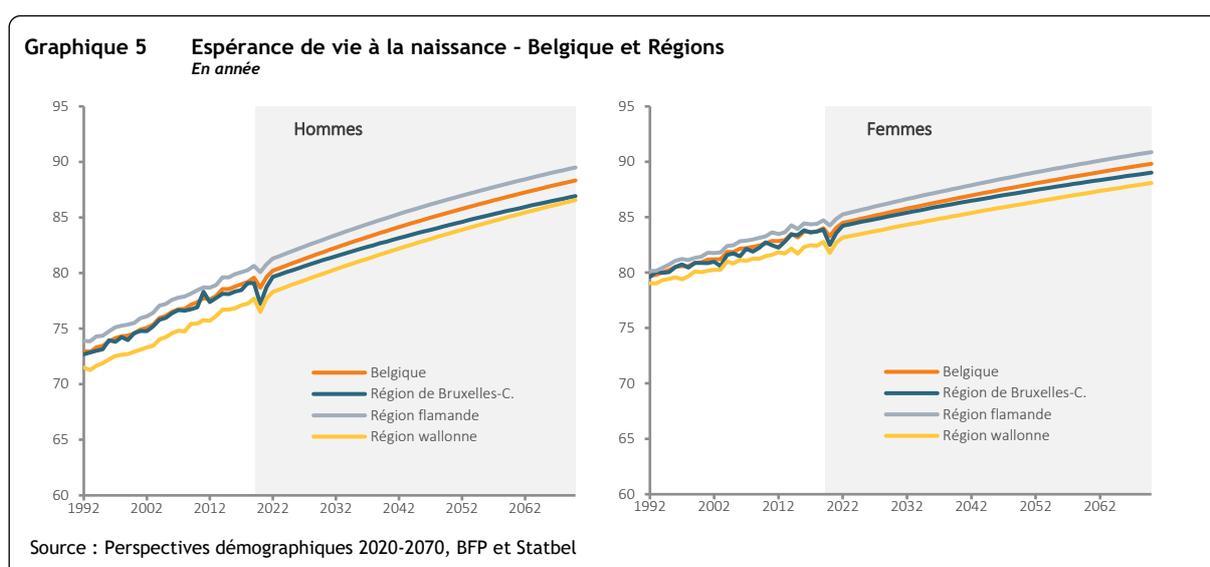


## 1.2. Les décès

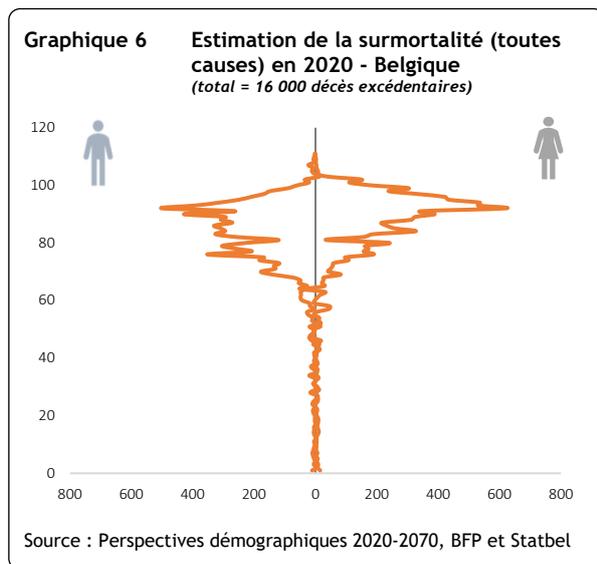
L'évolution des décès se base sur une poursuite de l'évolution à la hausse de l'espérance de vie

La projection du nombre de décès est obtenue en multipliant la population (par âge et genre) par les quotients de mortalité (par âge et genre) dont l'évolution future se base sur une poursuite des tendances observées depuis 1992. L'évolution projetée de ces quotients peut être synthétisée par l'évolution de l'espérance de vie à la naissance. Elle est fonction des quotients de mortalité par âge pour l'année considérée. Cette espérance de vie (telle que présentée ici) mesure la durée de vie moyenne d'un individu *s'il vivait tout au long de sa vie dans les conditions observées de l'année considérée*. Elle ne donne cependant pas la durée de vie moyenne d'un enfant né par exemple en 2020. Cet enfant ne sera en effet pas confronté durant toute sa vie aux conditions de mortalité par âge observées en 2020.

L'évolution de l'espérance de vie pour la Belgique et ses 3 régions est présentée par genre dans le graphique 5. L'évolution à la hausse de cet indicateur d'ici à 2070 est le reflet d'une baisse projetée des quotients de mortalité par âge. La projection table cependant sur un ralentissement progressif de l'augmentation des espérances de vie. Ainsi, pour la Belgique, l'augmentation moyenne de l'espérance de vie de 2,5 mois par an depuis 1992 se réduit à 2,1 mois par an sur la période 2022-2040 et à 1,5 mois par an entre 2040 et 2070.



## 2020 et la crise sanitaire de la Covid-19

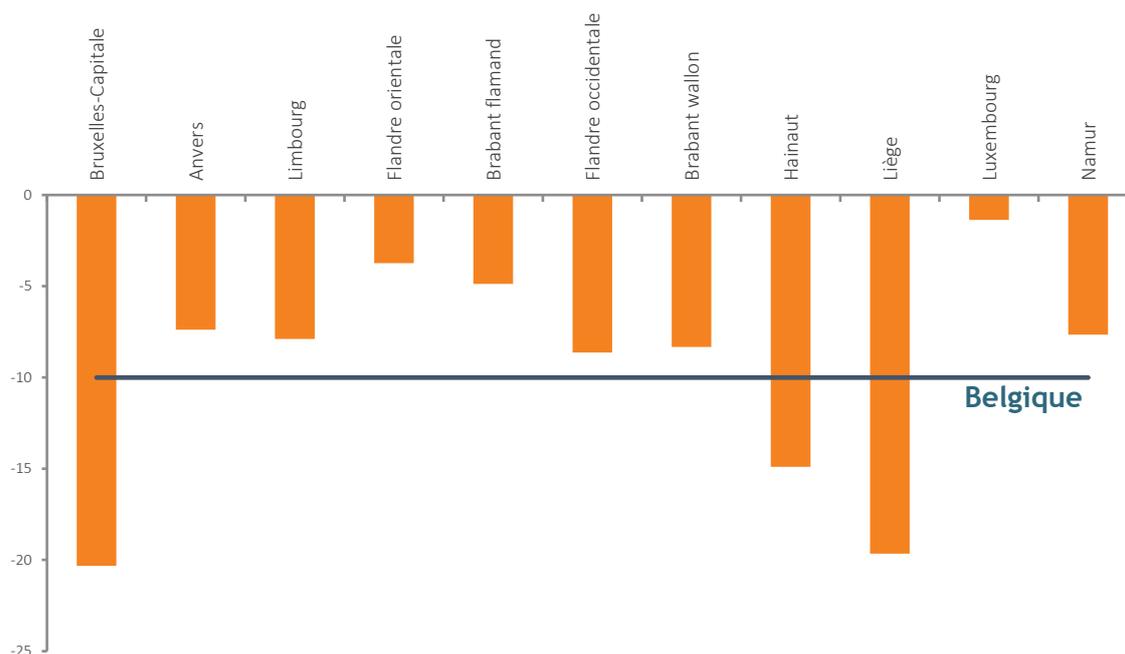


Sur la base de données quasi exhaustives publiées par Statbel, le nombre total de décès toutes causes en 2020 est estimé à 127 800. En utilisant des probabilités de mourir par âge qui ne tiennent pas compte de la Covid-19, le nombre total de décès aurait été estimé à 111 800 en 2020 pour la Belgique. La surmortalité (toutes causes) en 2020 est ainsi estimée à 16 000 personnes (soit 14 % de surmortalité en 2020). Elle est remarquée dès 65 ans, tant pour les hommes que pour les femmes. Notons que cette surmortalité est en toute grande partie expliquée par la Covid-19 et, dans une moindre mesure, par la canicule observée en août 2020.

La surmortalité en 2020 entraîne une diminution de l'espérance de vie de 10 mois au niveau de la Belgique (différence par rapport à l'espérance de vie en 2019). L'analyse par province (et Bruxelles-Capitale) montre des différences significatives (graphique 7) : de -20 mois pour la Région de Bruxelles-Capitale à - 1 mois pour la province du Luxembourg.

En partant du scénario que la crise sanitaire n'apportera plus de surmortalité prononcée dès 2021, l'espérance de vie reprend une évolution attendue dès 2021. La baisse significative de l'espérance de vie en 2020 est donc temporaire (« conjoncturelle »). Cette mesure d'espérance de vie permet d'évaluer et de synthétiser l'impact de la Covid-19 sur la mortalité. Elle neutralise l'effet de la taille, et de la structure de la population. Elle permet par conséquent de mieux comparer l'impact de la Covid-19 sur la mortalité entre entités géographiques. Le graphique 7 indique certes des différences entre les provinces mais cela ne veut pas dire qu'une province (et/ou sa population) a mieux géré l'épidémie. Les explications sont multifactorielles et des études fouillées devraient permettre de mettre en avant certains facteurs explicatifs afin d'anticiper et de limiter les impacts de nouvelles épidémies dans le futur.

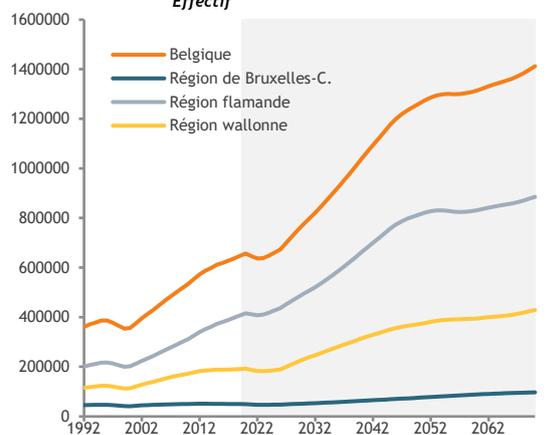
**Graphique 7** Perte d'espérance de vie en 2020 par province et pour Bruxelles-Capitale  
En mois par rapport à 2019



Source : Perspectives démographiques 2020-2070, BFP et Statbel

### L'impact de la structure d'âge de la population sur l'évolution future du nombre de décès

**Graphique 8** Population de 80 ans et plus en Belgique et par région  
Effectif

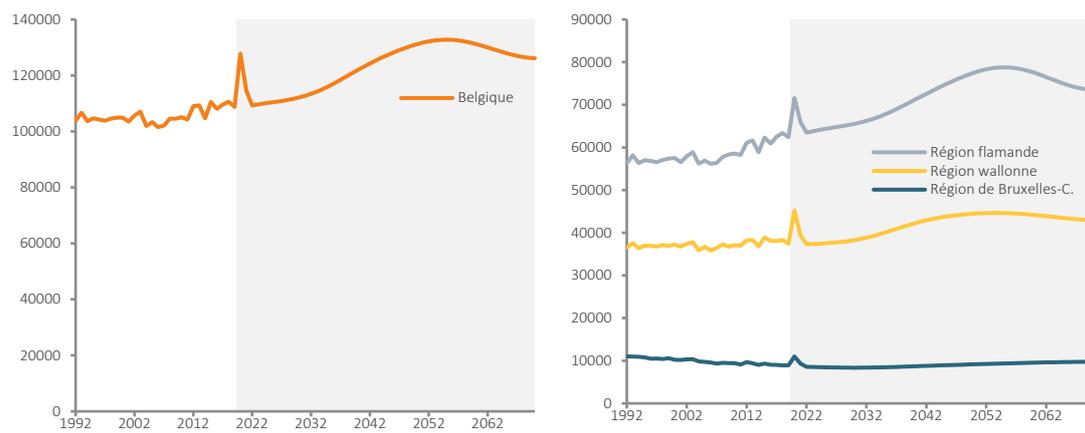


Source : Perspectives démographiques 2020-2070, BFP et Statbel

Comme mentionné ci-dessus, la projection du nombre de décès dépend de l'évolution des quotients de mortalité, mais aussi de la population « soumise » au risque de mourir. La Belgique, comme beaucoup de pays industrialisés, est caractérisée par une pyramide des âges déjà vieillissante, phénomène amplifié dans les années à venir par la génération du baby-boom qui gonflera le sommet de la pyramide des âges. Le nombre de personnes de plus de 80 ans va sensiblement augmenter dans les 30 prochaines années (graphique 8). En conséquence, en dépit de la baisse des quotients de mortalité par âge, le nombre de décès s'amplifiera jusqu'en 2050 (graphique 9).

Le graphique 9 permet aussi de mettre en avant le caractère exceptionnel de l'épidémie de la Covid-19 sur le nombre total de décès en 2020, et ce, malgré des mesures contraignantes durant plusieurs mois pour limiter la propagation du virus.

**Graphique 9** Évolution du nombre de décès en Belgique et par région



Source : Perspectives démographiques 2020-2070, BFP et Statbel

## 2. Les mouvements migratoires internationaux : immigrations et émigrations

### 2.1. Immigration internationale

Une immigration des étrangers relativement stable à long terme, avec une modification dans la composition des flux migratoires.

Dans la projection de référence, les hypothèses relatives à l'évolution future de l'immigration internationale des individus de nationalité étrangère sont spécifiées pour trois groupes de pays distincts : les « anciens » États membres de l'Union européenne (EU-old), les « nouveaux » États membres de l'Union européenne depuis 2004 (EU-new) et les pays tiers (pays hors de l'Union européenne). Cette distinction permet de tenir compte implicitement des motifs de migrations et des contextes qui diffèrent selon le pays de départ. De manière générale, l'immigration est obtenue en multipliant la population attendue dans ces 3 différentes zones géographiques par des taux d'émigrations<sup>3</sup> depuis ces zones vers la Belgique. Ce qui permet de tenir compte de la population soumise au risque de migrer et de l'intensité (les taux d'émigration) des flux migratoires vers la Belgique. Cette intensité est maintenue constante ou en baisse en fonction du groupe de pays :

#### 1. Immigration en provenance des « anciens » États membres (EU-old) :

Les motifs de migration vers la Belgique sont liés à son attractivité due à sa localisation géographique assez centrale en Europe et à la présence des institutions européennes et internationales sur le territoire, et aussi à un marché du logement attractif par rapport aux pays frontaliers.

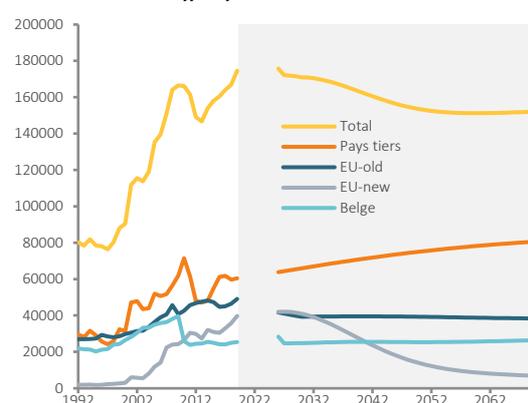
Sans modification dans ces tendances de fond, le taux d'émigration depuis ces pays vers la Belgique - relativement stable en observation - reste constant à l'avenir.

#### 2. Immigration en provenance des « nouveaux » États membres (EU-new) :

Un moteur important de la migration vers la Belgique réside dans le processus d'élargissement de l'Union européenne qui a progressivement entraîné la libre circulation des personnes et des travailleurs en provenance des nouveaux États membres de l'Union européenne.

Cependant, l'attractivité économique relative de la Belgique pour ces pays-là tend à s'estomper à long terme et, par conséquent, les taux d'émigration vers la Belgique évoluent à la baisse.

**Graphique 10** Immigration selon la nationalité à l'arrivée  
*Effectifs*



Source : Perspectives démographiques 2020-2070, BFP et Statbel

<sup>3</sup> Le taux d'émigration vers la Belgique est calculé en rapportant le nombre d'immigrations vers la Belgique par la population dans le pays départ (EU-old, EU-new ou pays tiers).

### 3. Immigration en provenance des pays hors de l'Union européenne :

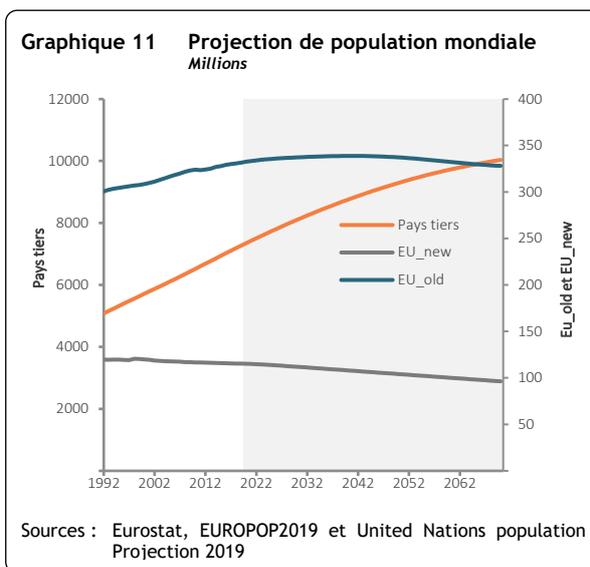
Les motifs de migration vers la Belgique sont principalement liés au regroupement familial et aux demandes d'asile. Les flux migratoires en provenance des pays tiers dépendent également de la situation (politique, sanitaire, économique) dans les pays d'origine et des conditions d'accès au territoire définies au niveau belge ou européen.

En projection, le taux d'émigration vers la Belgique est défini par une moyenne calculée sur la période 2000-2019. Cette moyenne permet de tenir compte implicitement des réseaux et liens spécifiques entre la Belgique et certains pays hors de l'Union européenne, ainsi que d'événements plus incertains tels que des afflux de demandeurs d'asile.

Sur cette base, la projection de l'immigration en provenance des États membres de l'UE est moins dynamique qu'en observation.

- L'effet d'appel suite à l'adhésion de nouveaux États membres (EU-new) à l'UE devrait en effet se tarir,
- et la croissance démographique attendue dans les États membres est plus faible que par le passé (graphique 11).

La baisse des flux en provenance des pays de l'UE est compensée par la hausse des flux d'immigration en provenance des pays hors de l'UE dont la population augmente en projection. En 2070, 53 % de l'immigration annuelle provient des pays hors UE (contre 35 % en 2019).



#### Les mesures prises pour limiter la propagation de la Covid-19 impactent les flux migratoires à court terme.

Afin de réduire et ensuite de contrôler la propagation de la Covid-19, plusieurs décisions à différents niveaux de pouvoir ont été prises pour diminuer les déplacements de population. Sur proposition de la Commission européenne, les chefs d'État et de gouvernement ont décidé de fermer temporairement les frontières extérieures aux ressortissants de pays hors de l'Union européenne effectuant des voyages non essentiels jusqu'en juin 2020. Par ailleurs, le gouvernement belge a décidé d'interdire tous les voyages non essentiels vers l'étranger durant les phases les plus critiques de l'épidémie. Enfin, un nombre important de pays ont pris des mesures de confinement ou ont fermé temporairement leurs frontières. Ces mesures ont un impact à la baisse sur les flux migratoires.

**En 2020**

Par hypothèse, l'impact correspond à une baisse de 50 % des flux migratoires projetés pour 2020 en l'absence de ces mesures. Cette diminution de 50 % est le résultat d'hypothèses prises à un niveau plus détaillé :

Premièrement, les statistiques officielles d'immigration et d'émigration regroupent deux composantes :

- a. *Les mouvements migratoires réels* : les immigrations et émigrations déclarées lorsqu'une personne arrive ou quitte la Belgique.

Les mesures liées aux fermetures des frontières impactent en particulier les mouvements réels.

- b. *Les actes administratifs* : les changements de registre, les radiations d'office et les réinscriptions d'office.

Les actes administratifs seront davantage limités en raison des mesures de distanciation sociale qui rendent la procédure d'enregistrement des demandes d'asile et le traitement des dossiers plus complexes. Ces actes concernent davantage des décisions à prendre pour des personnes déjà présentes sur le territoire (notamment le statut des demandeurs d'asile).

Deuxièmement, l'hypothèse table sur une restriction des mouvements migratoires plus importante pour les personnes avec une nationalité hors de l'Union-européenne.

La baisse des flux migratoires (en %) par rapport aux perspectives réalisées avant la crise sanitaire est reprise dans le tableau 1 par type de mouvements migratoires et selon la nationalité des individus.

**Tableau 1 Hypothèse de baisse des flux migratoires (%) en fonction des types de mouvements et de la nationalité des individus en 2020, par rapport aux Perspectives 2019-2070 réalisées en mars 2020 avant la crise sanitaire**

	Types de mouvements	Non-UE	UE
Immigrations/émigrations déclarées	Mouvements réels	-60%	-40%
Radiation/Réinscription	Mouvements administratifs	-50%	-40%
Changements de registre	Mouvements administratifs	-40%	-40%

**2021-2026**

Le scénario retenu pour la projection de référence table sur une évolution sous-contrôle de l'épidémie en 2021 qui nécessite notamment de mettre en place des mesures spécifiques pour contenir l'épidémie. Dans ce contexte, après une chute de 50 % en 2020, les immigrations ne retrouveraient pas encore le niveau qui aurait pu être atteint hors crise sanitaire. Elles sont par hypothèse réduites de 25 % (graphique 12). Un effet de récupération partiel des immigrations non réalisées en 2020 et 2021 aurait lieu sur la période 2022-2026. Une partie des projets migratoires non réalisés durant ces deux années serait ainsi non pas abandonnés, mais postposés. En effet, les demandes d'asile, en baisse en 2020, connaîtraient un effet de rattrapage après l'épidémie. Par ailleurs, une grande partie des immigrations déclarées en provenance des pays de l'UE concerne des migrations dans le cadre professionnel. Ces migrations sont également freinées par la baisse de l'activité économique. Elles reprendraient au fur et à mesure de la reprise économique.

## 2.2. Emigration internationale

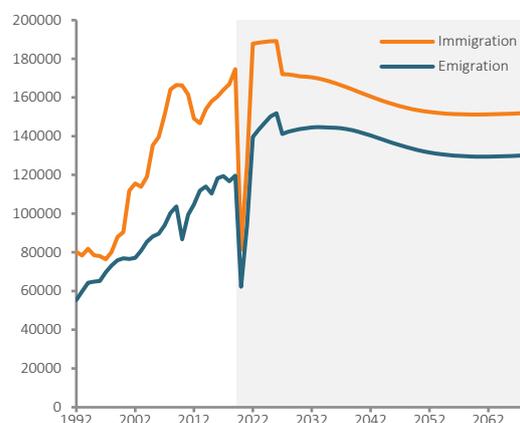
L'émigration suit la même tendance que l'immigration, avec un certain décalage.

Sur la base de l'analyse des séries historiques, la tendance en matière d'émigration suit la tendance au niveau de l'immigration, avec un certain décalage dans le temps. Plus précisément, un décalage de 6 années entre les évolutions de l'immigration et de l'émigration est observé.

À défaut d'études plus poussées en lien avec les migrations de retour, l'hypothèse relative aux taux d'émigration des étrangers<sup>4</sup> (graphique 13) poursuit cette évolution historique des taux d'émigration liée l'évolution de l'immigration. L'immigration étant moins dynamique à long terme, l'émigration des étrangers résidant en Belgique l'est également.

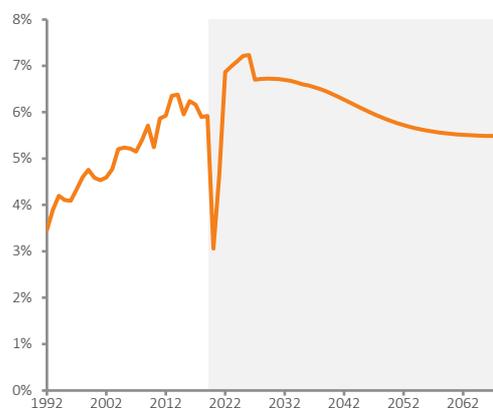
Tout comme pour l'immigration, l'émigration est affectée par la crise sanitaire : fortement à la baisse pour 2020 (-50 %) et 2021 (-25 %), suivie par un effet de récupération partielle sur la période 2022-2026.

**Graphique 12 Migration internationale - Belgique**  
*Effectifs*



Source : Perspectives démographiques 2020-2070, BFP et Statbel

**Graphique 13 Taux d'émigration des étrangers (nationalité au moment du départ) depuis la Belgique**  
*En %*



Source : Perspectives démographiques 2020-2070, BFP et Statbel

<sup>4</sup> Les taux d'émigration des étrangers à partir de la Belgique sont calculés en divisant le nombre d'émigration de personnes de nationalité étrangère par la population de nationalité étrangère résidant en Belgique.

### 3. Les mouvements migratoires internes

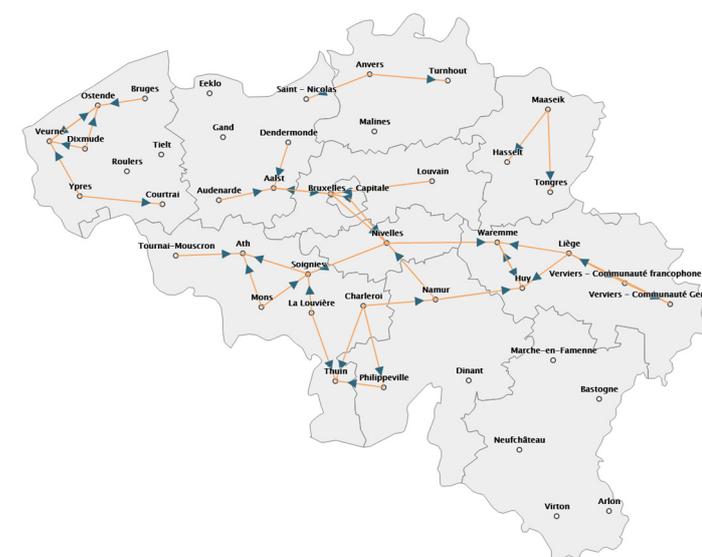
#### La migration interne, une composante importante de la croissance démographique infranationale

Les perspectives sont réalisées au niveau des arrondissements, pour être ensuite agrégées aux niveaux provincial, régional et national. La croissance de la population au niveau des arrondissements dépend par conséquent, en plus des composantes mortalité, fécondité et migration internationale, des migrations entre arrondissements.

La projection de la migration interne se base sur une évolution future de l'*intensité migratoire*, à savoir le nombre de mouvements (migrations) d'un arrondissement à un autre, rapporté à la population des deux arrondissements. L'intensité migratoire permet non seulement de tenir compte de la population de l'arrondissement d'origine (population soumise au risque de migrer) mais aussi de la population de l'arrondissement de destination, ce qui permet, dans une certaine mesure, de capter l'« attractivité » de cet arrondissement. Afin d'intégrer dans la mesure du possible les spécificités de chaque arrondissement, les évolutions des intensités migratoires sont estimées par arrondissement et par groupe d'âge.

Cependant, afin d'avoir suffisamment d'observations et obtenir par conséquent des résultats statistiquement fiables, l'estimation des tendances n'est réalisée que pour une sélection de flux migratoires qui contribuent de manière significative à l'évolution démographique des arrondissements concernés. Ils sont définis comme étant *préférentiels* (graphique 14). Pour ces flux, l'intensité migratoire entre arrondissements poursuit, jusqu'en 2025, l'évolution observée sur les dix dernières années. Au-delà de 2025, elle est supposée constante. Pour les flux qui ne sont pas préférentiels, l'intensité migratoire est maintenue constante, sur l'ensemble de la période de projection. Le niveau de cette intensité est défini par une moyenne historique

**Graphique 14 Flux préférentiels entre arrondissements**

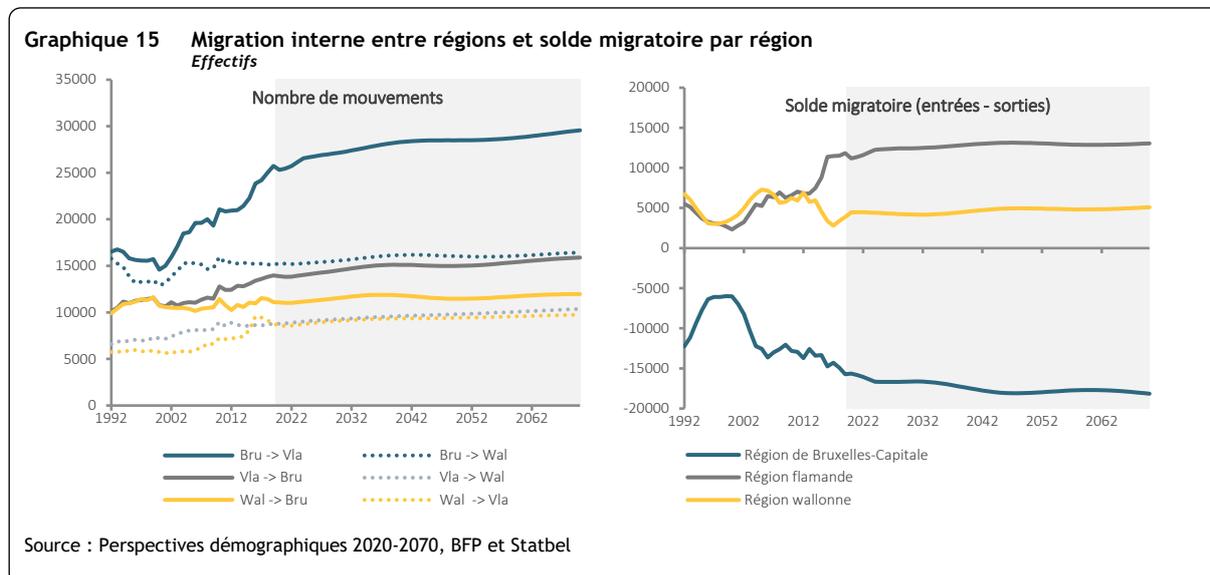


Source : Perspectives démographiques 2020-2070, BFP et Statbel

#### Un focus sur les migrations interrégionales

Depuis plusieurs années, la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) fait face à une émigration importante de jeunes ménages qui cherchent à s'installer dans un environnement moins urbain ou moins onéreux. Cette perte d'habitants n'est que partiellement compensée par l'attrait qu'exerce la RBC sur les jeunes actifs et les étudiants. En conséquence, le solde migratoire interne est négatif. Les années les plus récentes sont caractérisées par une augmentation plus marquée des émigrations vers la Région flamande.

La projection ne table pas sur un bouleversement en matière de migrations interrégionales. Elle suppose une poursuite des tendances de fond. Sur cette base-là, la Région de Bruxelles-Capitale connaît une légère diminution du solde migratoire interne en projection (-16 000 personnes en 2019 et -18 000 personnes en 2070). Une grande partie des habitants qui quittent cette région vont s'installer en Flandre.



La croissance démographique de la *Région wallonne* est soutenue depuis de nombreuses années par un solde migratoire interne positif. L'émigration depuis la Région wallonne vers les deux autres régions a cependant connu une période d'accélération entre 2015 et 2017, ce qui a eu comme conséquence de faire baisser le solde migratoire interne de la Région wallonne. Cette augmentation de l'émigration interne depuis la Région wallonne résulte d'émigrations d'individus de nationalité non européenne qui partent de zones où se situent des centres d'accueil pour demandeurs d'asile<sup>5</sup>. Il pourrait dès lors s'agir de demandeurs d'asile qui, dès l'obtention d'un droit de séjour, migrent vers des zones où les opportunités (emploi, réseau, logement...) sont plus importantes. La hausse observée entre 2015 et 2017 a été neutralisée en projection en considérant qu'il s'agit d'un phénomène provisoire. L'émigration depuis la Région wallonne est d'ailleurs en baisse en 2018 et 2019. En poursuivant les tendances de fond, tant au niveau des entrées que des sorties, les migrations internes continuent en projection à alimenter la croissance démographique de la Région wallonne, à hauteur de 5 000 migrations nettes par an.

Les flux migratoires vers la *Région flamande* se sont intensifiés depuis les années 2000, principalement en provenance de la Région de Bruxelles-Capitale. Les migrations nettes entre la Wallonie et la Flandre ont été relativement constantes entre 2000 et 2012. Ensuite, tant à l'origine de la Région de Bruxelles-Capitale que de la Région wallonne, les migrations internes vers la Région flamande ont connu une hausse importante sur la période 2012-2017, en particulier suite aux flux migratoires internes des demandeurs d'asile ayant obtenu un droit de séjour (voir ci-dessus). En posant l'hypothèse d'une poursuite des tendances observées avant 2015 (pour neutraliser l'effet temporaire lié à l'afflux de demandeurs d'asile), le solde migratoire interne de la Flandre s'établit progressivement autour de 12 000 migrations nettes en 2025, et se stabilise autour de 13 000 migrations nettes à long terme.

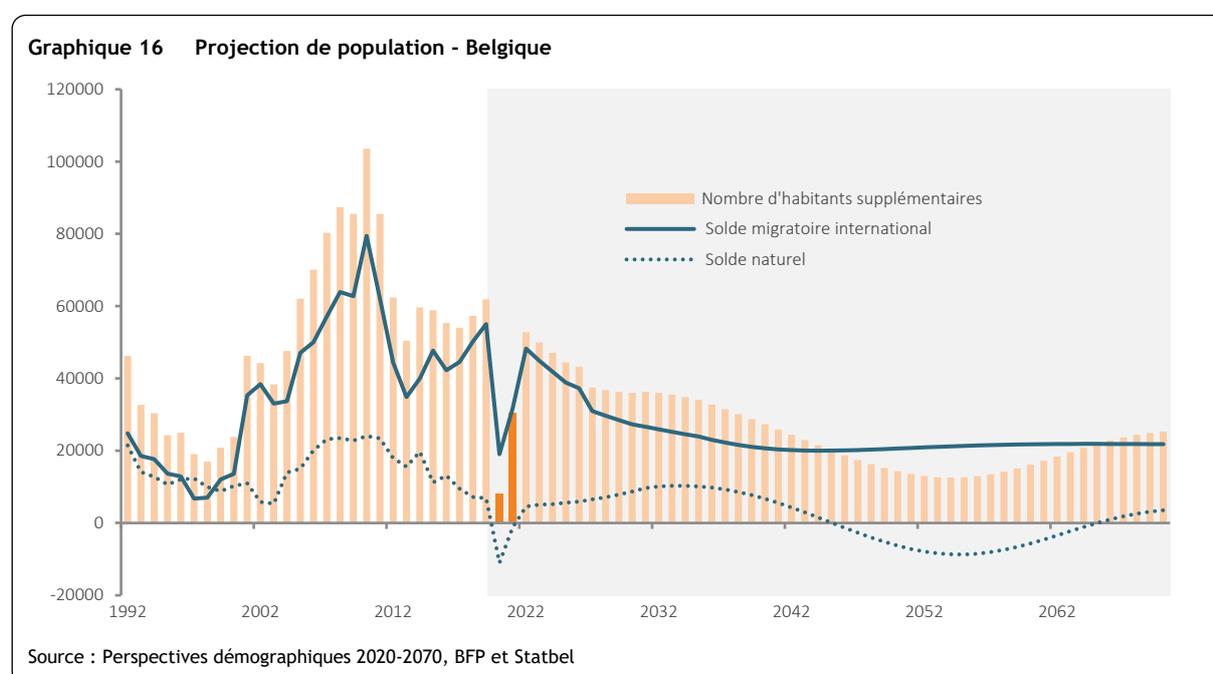
<sup>5</sup> Pour plus de détails : CHARLIER J., DEBUISSON M., HERMIA J.-P., PELFRENE E., 2019. Les migrations interrégionales en Belgique. Rapport de recherche, Hors-Série, IBSA, IWEPS, Statistiek Vlaanderen (section 9.3.3 en particulier).

## 4. La population

### 4.1. Belgique

#### Une croissance de la population moins dynamique en projection

Suite à l'impact de la Covid-19 sur la mortalité et sur la limitation des mouvements internationaux, le nombre d'habitants supplémentaires en Belgique s'élèverait à 8 000 en 2020, pour une moyenne annuelle de 52 000 durant les 30 dernières années. En 2021, l'augmentation de la population reprend quelque peu de la vigueur (+30 000 habitants supplémentaires). Cette croissance modérée en 2021 s'explique par l'impact de la crise sanitaire sur le solde migratoire international et, dans une moindre mesure, sur la fécondité et les décès. La croissance de la population sur la période 2022-2026 est dynamisée par la récupération partielle des flux migratoires internationaux non réalisés durant la pandémie (voir section 2).

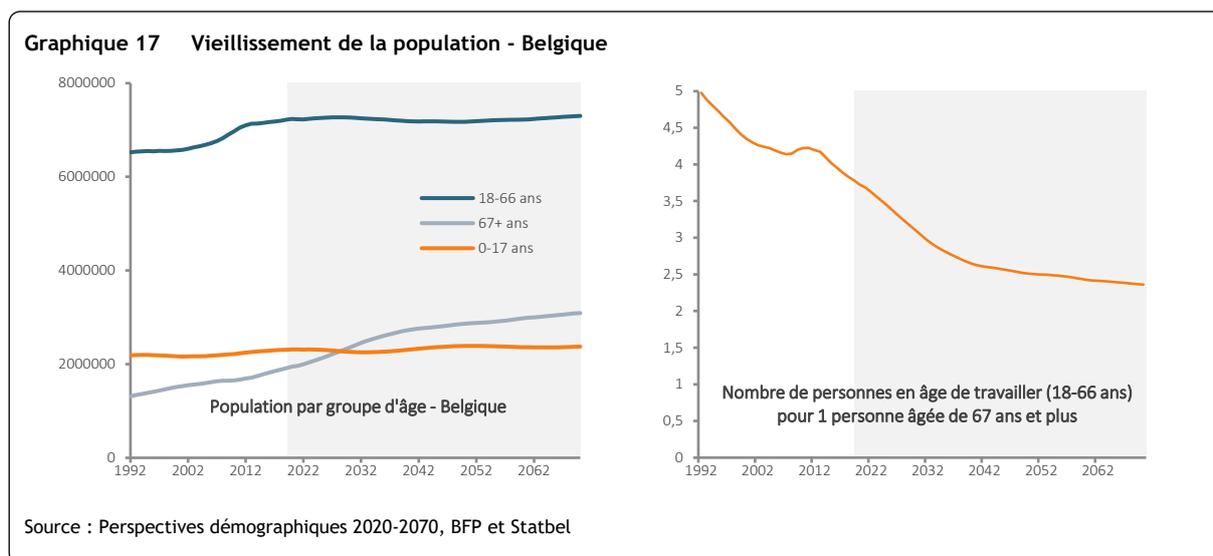


À long terme, la population belge continue de croître (12,8 millions d'habitants en 2070 par rapport à 11,5 millions en 2020), mais à un rythme moins soutenu que la moyenne observée sur les 30 dernières années. L'augmentation annuelle moyenne sur la période 2020-2070 est de 25 000 habitants supplémentaires (soit la moitié de la croissance annuelle moyenne sur la période 1992-2020). Cette moindre croissance s'explique par :

- une fécondité plus faible et l'arrivée de la génération du baby-boom aux âges où les probabilités de mourir sont élevées ;
- des flux migratoires internationaux moins dynamiques qui se concrétisent par un solde migratoire (immigrations – émigrations) stable à long terme, autour de 20 000 migrations nettes par an.

### L'impact de la Covid-19 sur la mortalité n'influence pas le vieillissement de la population à long terme

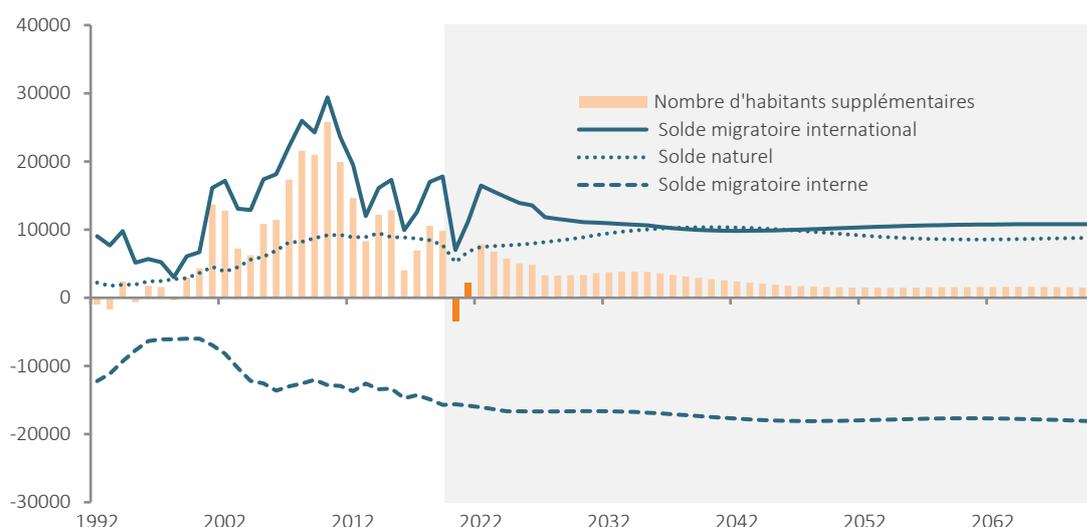
La surmortalité engendrée par la Covid-19 n'influence pas les évolutions démographiques de fond, en particulier le vieillissement de la population à moyen et long terme. Le nombre de personnes en âge de travailler pour une personne de 67 ans et plus diminue à un rythme soutenu jusqu'en 2040 (3,7 en 2020 et 2,6 en 2040). Cette baisse s'explique en grande partie par la génération du babyboom qui atteint progressivement l'âge de 67 ans et plus. Dès 2029, et ce pour la première fois, l'effectif de la population des 67 ans et plus devient par ailleurs supérieur à celui des moins de 18 ans.



## 4.2. Région de Bruxelles-Capitale

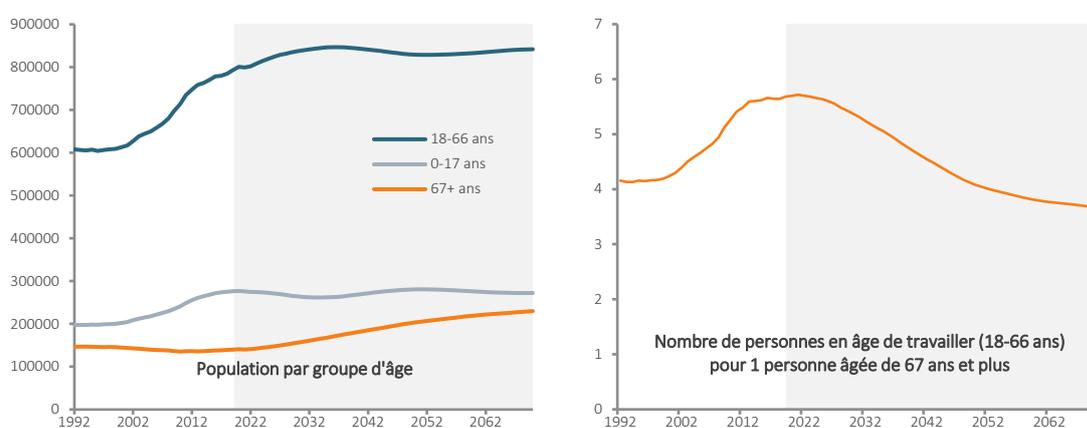
La croissance démographique de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) est largement impactée en 2020, ainsi qu'en 2021 mais dans une moindre mesure, par la baisse significative du solde migratoire international. En tenant compte d'une baisse des flux migratoire à hauteur de 50 % et de la hausse des décès, la population résidant sur le territoire de Bruxelles-Capitale perd 3 500 habitants en 2020. Bruxelles étant caractérisée par une population relativement jeune, sa croissance démographique est davantage influencée par l'impact de la pandémie sur les flux migratoires internationaux que sur la mortalité. Contrairement aux deux autres régions, le solde naturel de la Région de Bruxelles-Capitale reste positif durant la crise sanitaire.

À long terme, la population résidant dans la Région de Bruxelles-Capitale augmente de 10 % d'ici à 2070 (par rapport à la population observée au 1<sup>er</sup> janvier 2020). Cette croissance représente une augmentation annuelle moyenne de 2 500 habitants. Elle est moins soutenue que celle observée entre 1992 et 2020 qui s'élève à 9 500 habitants par an. Sur l'ensemble de la période de projection, la croissance démographique est stimulée par le solde naturel et par le solde migratoire international. Elle est freinée par la migration interne, caractérisée par un solde négatif.

**Graphique 18** Projection de population - Région de Bruxelles-Capitale

Source : Perspectives démographiques 2020-2070, BFP et Statbel

La structure d'âge de la population se modifie progressivement à long terme, tout en restant relativement plus jeune que dans les deux autres régions. Alors que le nombre de personnes en âge de travailler pour une personne âgée de 67 ans et plus a augmenté depuis 1992, il passe de 5,7 en 2020 à 3,7 en 2070 (graphique 19). La part des 67 ans et plus passe de 11 % en 2020 à 17 % en 2070. La part des 0-17 ans reste cependant supérieure à celle des 67 ans et plus sur l'ensemble de la période de projection, ce qui n'est pas le cas dans les deux autres régions du pays.

**Graphique 19** Vieillesse de la population - Région de Bruxelles-Capitale

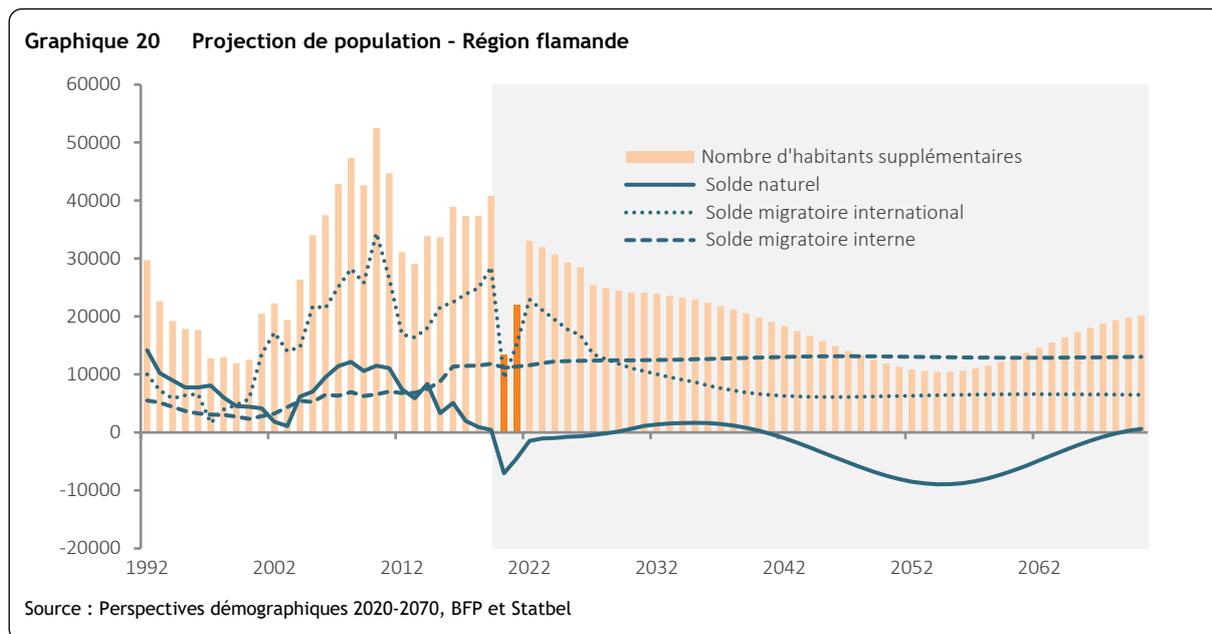
Source : Perspectives démographiques 2020-2070, BFP et Statbel

### 4.3. Région flamande

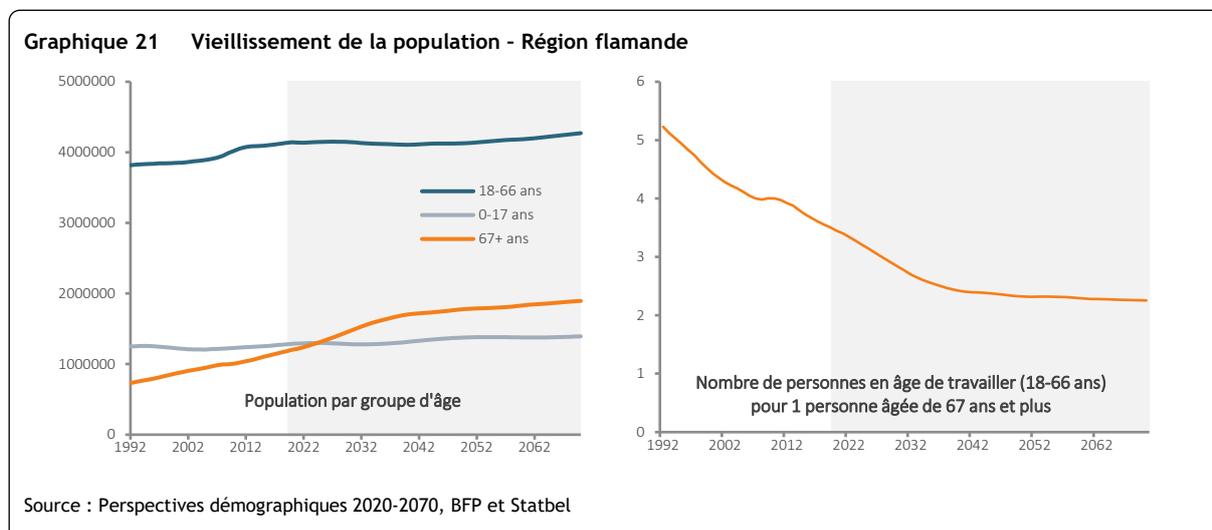
La Région flamande est la seule des trois régions à maintenir une croissance démographique positive pour l'année 2020, et ce malgré un impact conséquent de la Covid-19 sur le solde migratoire international et le solde naturel. Le nombre supplémentaire d'habitants en 2020, soit 9 300 habitants supplémentaires, reste toutefois largement inférieur à la croissance annuelle observée sur les 20 dernières années (graphique 20).

À long terme, la population résidant en Région flamande augmente de 14 % d’ici à 2070 (par rapport à la population observée au 1<sup>er</sup> janvier 2020). Cette croissance représente une augmentation annuelle moyenne de 19 000 habitants qui est moins soutenue que celle observée entre 1992 et 2020 (+30 000 habitants par an en moyenne).

La croissance de la Région flamande reste dynamisée par un solde migratoire interne important. Le solde migratoire international reste positif, mais n’atteint plus les niveaux observés durant les années 2000. Le solde naturel est négatif sur la période 2040-2060 suite au nombre important de décès attendus parmi les générations nées entre 1945 et 1965.



Le vieillissement de la population flamande s’intensifie rapidement jusqu’en 2040 pour ensuite se stabiliser (graphique 21). Le nombre de personnes en âge de travailler pour une personne âgée de 67 ans et plus passe de 3,4 en 2020 à 2,3 en 2070. La part des 67 ans et plus passe de 18 % en 2020 à 25 % en 2070. Dès 2025, la part des 0-17 ans devient inférieure à celle des 67 ans et plus sur l’ensemble de la période de projection.

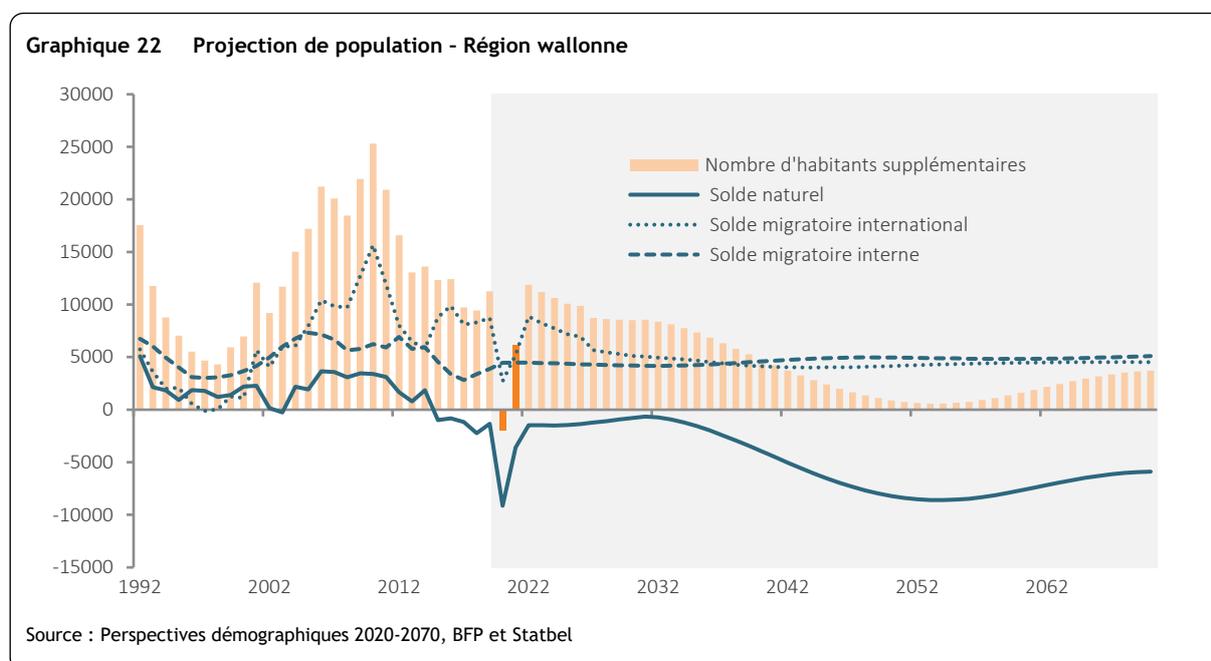


#### 4.4. Région wallonne

Suite à la crise sanitaire, tant la baisse du solde migratoire international que celle du solde naturel expliquent la croissance négative de la population en 2020 (- 2 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021 par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

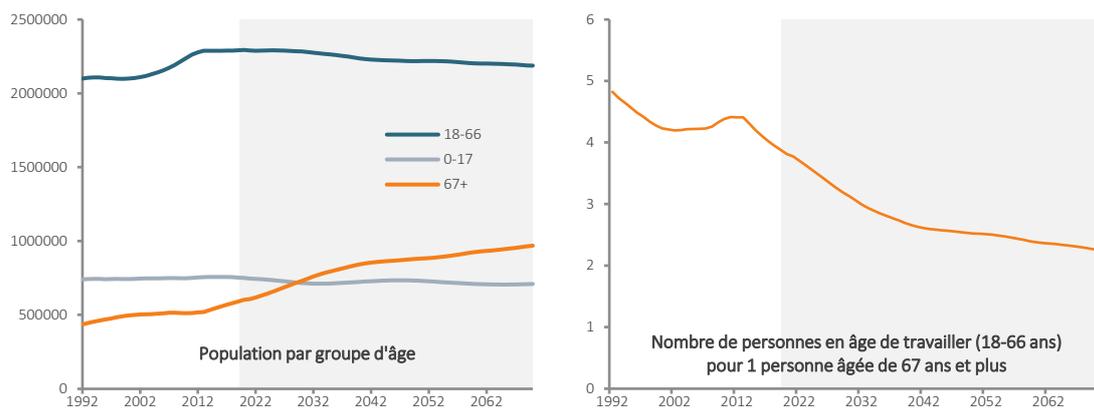
À long terme (graphique 22), la population résidant en Région wallonne augmente de 16 % d'ici à 2070 (par rapport à la population observée au 1<sup>er</sup> janvier 2020). Cette croissance représente une augmentation annuelle moyenne de 4 400 habitants. Elle est moins soutenue que celle observée depuis 1992. Entre 1992 et 2020 la population a en effet augmenté en moyenne de 13 200 habitants par an.

Sur l'ensemble de la période de projection, la croissance démographique est stimulée par le solde migratoire international et le solde migratoire interne. L'évolution du solde naturel freine la croissance démographique de la Région wallonne dès 2030. Ce dernier est négatif sur l'ensemble de la période de projection. Ceci s'explique par la hausse du nombre de décès attendus dans les prochaines années, mais également par une natalité moins dynamique.



Tout comme en Région flamande, le vieillissement de la population wallonne croît rapidement jusqu'en 2040. Il continue à augmenter par après, mais de manière plus limitée (graphique 23). Le nombre de personnes en âge de travailler pour une personne âgée de 67 ans et plus passe de 3,8 en 2020 à 2,3 en 2070. Quant à la part des 67 ans et plus, elle augmente de 16,5 % en 2020 à 25 % en 2070 et elle dépasse celle des 0-17 ans à partir de 2030.

**Graphique 23 Vieillesse de la population - Région wallonne**



Source : Perspectives démographiques 2020-2070, BFP et Statbel

### Focus 1 La population en âge scolaire

L'évolution de la population en âge scolaire est une des variables à prendre en compte au niveau de la planification des besoins scolaires, que ce soit au niveau des infrastructures ou de l'encadrement. Cette évolution est présentée dans le graphique 24 par région et par groupe d'âge, à savoir la population en âge de scolarité par niveau (3-5 ans, 6-11 ans et 12-17 ans), ainsi que la population susceptible de poursuivre sa scolarité dans l'enseignement supérieur (18-22 ans<sup>1</sup>).

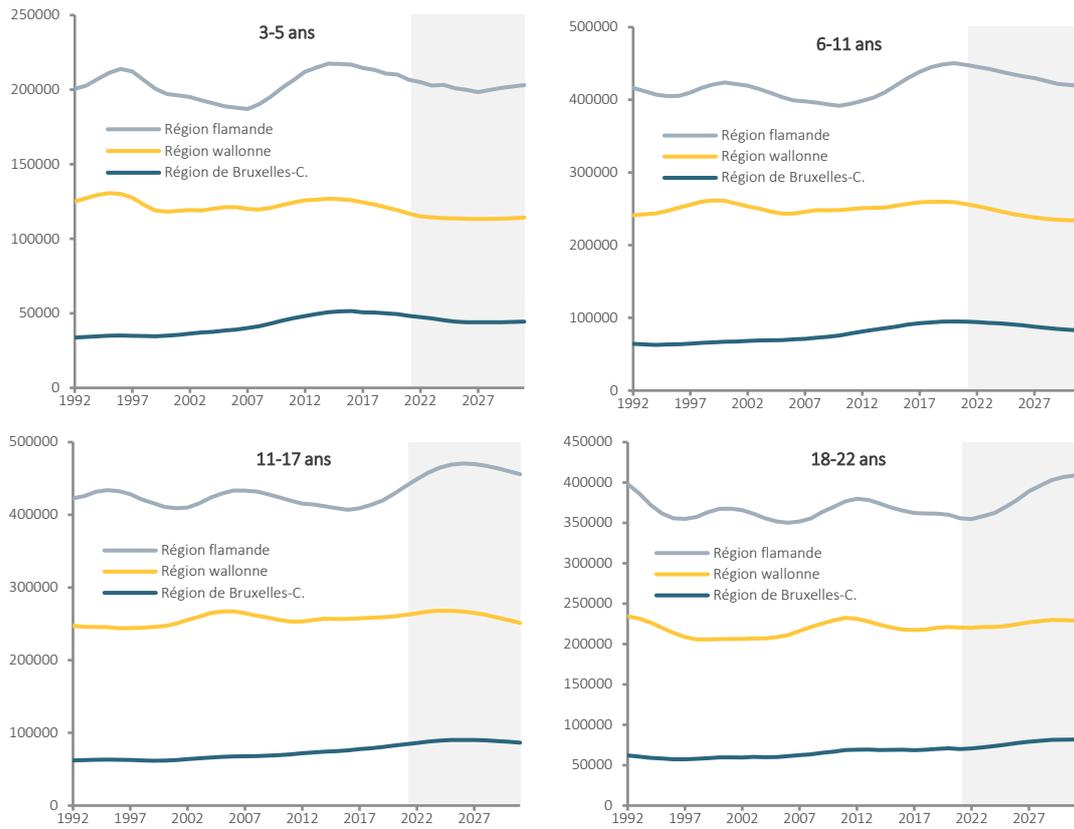
L'évolution jusqu'à l'horizon 2030 est mise en avant, l'incertitude étant croissante pour l'ensemble des catégories d'âge au-delà de cet horizon. Depuis les années 2000, la population en âge de fréquenter l'enseignement fondamental (maternel et primaire) a sensiblement augmenté dans les trois régions. La Région de Bruxelles-Capitale a également connu une augmentation continue de sa population entre 11 et 17 ans. Avec le temps, ces augmentations dans ces catégories d'âge se déplacent vers les groupes d'âge suivants, avec un pic du nombre d'élèves de 11 à 17 ans à l'horizon 2025, et en 2030 pour les jeunes de 18 à 22 ans. Pour ces deux classes d'âge, la migration internationale est un facteur d'incertitude quant à leurs effectifs. Cependant, cette incertitude est relativement faible à moyen terme car la toute grande majorité de ces effectifs est déjà, et restera, présente sur le territoire. Pour les groupes d'âge de 3 à 5 ans et de 6 à 11 ans, les effectifs sont en baisse à l'horizon 2030, et ce, dans les trois régions. Cette évolution est en particulier liée aux naissances observées depuis 2010 et projetées pour les 10 prochaines années.

	Écart d'effectifs en 2030 par rapport 2020							
	3-5 ans		6-11 ans		12-17 ans		18-22 ans	
Belgique	-18596	-5%	-66307	-8%	31285	4%	65655	10%
Région de Bruxelles-C.	-5248	-11%	-11484	-12%	5228	6%	10694	15%
Région flamande	-7983	-4%	-29948	-7%	31213	7%	46618	13%
Région wallonne	-5365	-5%	-24875	-10%	-5156	-2%	8343	4%

À noter qu'il s'agit seulement d'une projection de la population en âge de fréquenter un établissement scolaire en fonction de son lieu de résidence, et non de la population scolaire en tant que telle. Pour projeter la population scolaire par groupe d'âge, il convient de faire des hypothèses supplémentaires sur les taux de scolarisation (pour les âges où la scolarité n'est pas obligatoire), les taux de réussite, la part des jeunes résidant dans un arrondissement et fréquentant un établissement dans un autre arrondissement (ou une autre région) et/ou dépendant d'une autre communauté. Ceci est particulièrement vrai pour la population résidant à et autour de la Région de Bruxelles-Capitale, ou proche de la frontière linguistique. Pour la Région de Bruxelles-Capitale, il est également nécessaire de distinguer l'enseignement par Communauté.

<sup>1</sup> L'âge de 22 ans pour la borne supérieure de cette classe d'âge a été retenu sur la base de la durée d'un master dans l'enseignement supérieur (5 ans). Les taux de scolarité au-delà de 22 ans deviennent sensiblement plus faibles. Ces classes d'âge supérieures ne sont par conséquent pas analysées dans ce focus.

**Graphique 24 Évolution de la population en âge scolaire par région**



Source : Perspectives démographiques 2020-2070, BFP et Statbel

## 5. Les ménages

Une projection qui se base sur une poursuite de l'évolution observée des différentes formes de vie commune.

Les perspectives de ménages partent des perspectives de population par âge, sexe et arrondissement. À chaque groupe d'individus (par âge, sexe et arrondissement) est associé un taux d'appartenance à une position au sein du ménage selon la situation de fait<sup>6</sup> (tableau 2). En projection, le nombre total d'individus associés à une position  $p$  (par âge, sexe, arrondissement et année) est ainsi obtenu en multipliant la population (par âge, sexe, arrondissement et année) par ces taux d'appartenance à la position  $p$  (par âge, sexe, arrondissement et année). L'hypothèse principale repose donc sur l'évolution future des taux d'appartenance à une position  $p$  au sein du ménage. Cette évolution tient compte de l'évolution historique (depuis 2000) relative aux différentes formes de vie commune (situation de fait) selon l'âge et le sexe des individus. On suppose qu'à long terme la coexistence actuelle des différents types de ménages persistera. Toutefois, les tendances actuelles ne se poursuivront pas au même rythme. Un effet de saturation est ainsi introduit à long terme.

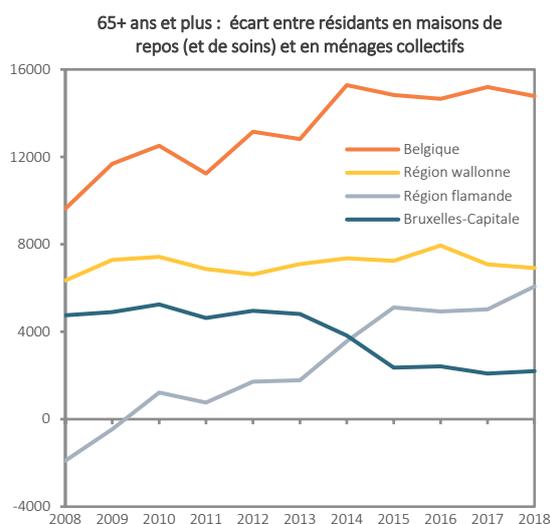
**Tableau 2 Description des positions au sein du ménage et des types de ménages correspondants**

Position au sein du ménage - situation de fait	Type de ménages
1 Individu isolé (vivant seul)	Ménage d'une personne
2 Individu marié sans enfant	Ménage avec couple marié sans enfant
3 Individu marié avec enfant(s)	Ménage avec couple marié avec enfant(s)
4 Enfant d'un couple marié	Ménage avec couple mariés avec enfant(s)
5 Cohabitant non marié sans enfant	Ménage avec couple non marié sans enfant
6 Cohabitant non marié avec enfant(s)	Ménage avec couple non marié avec enfant(s)
7 Enfant de cohabitants non mariés	Ménage avec couple non marié avec enfant(s)
8 Chef de famille monoparentale	Ménage monoparental
9 Enfant au sein d'une famille monoparentale	Ménage monoparental
10 Autres membres du ménage vivant avec des individus associés aux positions 2, 3, 5, 6 ou 8	Autres membres du ménage vivant avec des individus associés aux positions 2, 3, 5, 6 ou 8
11 Autres (adultes vivant ensemble - sans cohabitation de fait ou légale, ménages avec plusieurs noyaux familiaux...)	Autres types de ménages
12 Membre d'un ménage collectif (maisons de repos, couvents, internats...)	Ménage collectif (maisons de repos, couvents, internats...)

<sup>6</sup> Le mode de cohabitation peut se définir sur la base de la situation de droit (*de jure*) ou de fait (*de facto*). La situation de droit représente la situation administrative de chaque individu telle qu'enregistrée à l'état civil (célibataire, marié(e), divorcé(e), veuf/ve). Étant donné les nouvelles formes de cohabitation observées depuis plusieurs années, la situation de droit ne représente pas toujours la situation réelle d'un ménage. La situation de fait se base sur la statistique des ménages privés publiée par Statbel.

## Focus 2 Personnes en ménages collectifs et en maisons de repos (et de soins) : quelle différence ?

Cet encadré met en évidence la différence entre les individus en ménages collectifs, tels que définis dans cette projection et dénombrés à l'aide du Registre national, et les individus en maisons de repos (et de soins). D'une part, certaines personnes séjournant en maisons de repos (et de soins) restent domiciliées à leur domicile privé. D'autre part, le périmètre des ménages collectifs est plus large que les maisons de repos (et de soins) car il inclut également les hôpitaux psychiatriques, les communautés religieuses ou encore les prisons. Pour les individus de 65 ans et plus, on peut cependant considérer que la toute grande majorité des personnes en ménages collectifs réside en maisons de repos (et de soins).



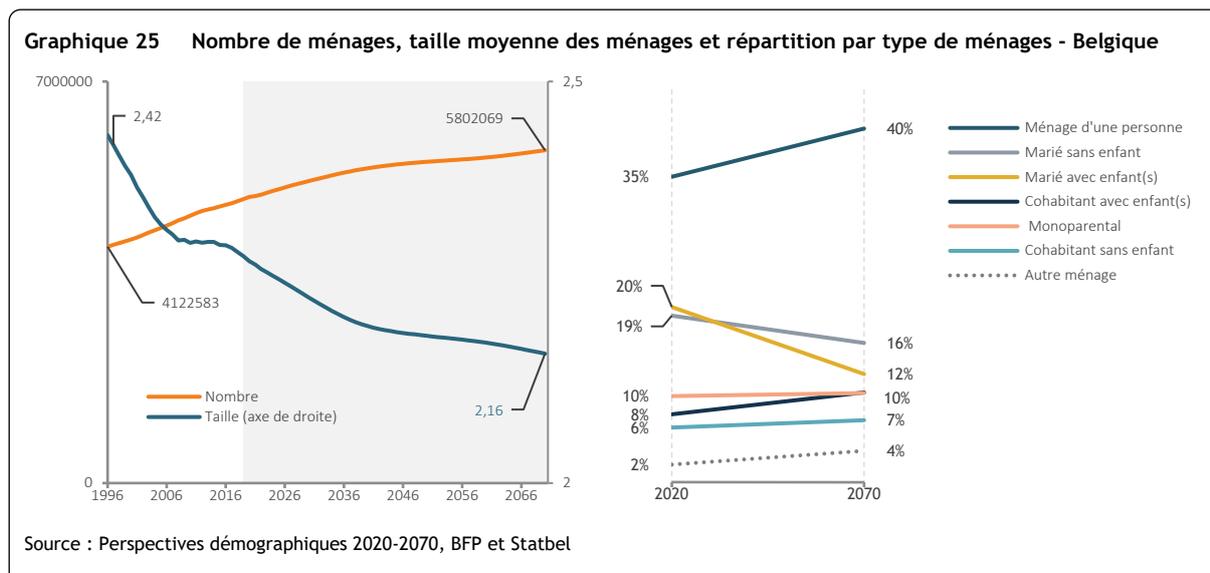
Sources : Agence InterMutualiste, Registre national, Statbel, calcul BFP.

Selon une estimation du nombre de personnes en maisons de repos et de soins sur la base des statistiques publiées par l'Agence InterMutualiste (AIM), la différence entre ces deux populations (maisons de repos et de soins et ménages collectifs) se stabilise autour de 15 000 en faveur des maisons de repos et de soins, au niveau de la Belgique. Même si le nombre d'individus de plus de 65 ans en ménages collectifs sous-estime manifestement le nombre de personnes en maisons de repos, sa projection demeure cependant un bon indicateur de l'évolution tendancielle du nombre d'individus en maisons de repos et de soins.

**Belgique : la taille des ménages diminue suite principalement au vieillissement de la population mais aussi en raison de la poursuite des tendances en matière de vie commune.**

En poursuivant les tendances observées en matière de vie commune et en tenant compte des évolutions de la population et de sa structure d'âge, le nombre de ménages en Belgique passe de 5 millions en 2020 à 5,8 millions en 2070 et la taille moyenne des ménages passe de 2,28 en 2020 à 2,16 en 2070 (graphique 25).

La part des ménages d'une personne augmente sensiblement (de 35 % en 2020 à 40 % en 2070), en raison principalement du vieillissement de la population mais aussi de l'évolution des modes de cohabitation. Le recul de l'âge à la cohabitation ou au mariage et une augmentation du nombre de séparations génèrent une hausse du nombre de ménages d'une personne au sein de la population d'âge actif et une augmentation du nombre de familles monoparentales.



### La Région de Bruxelles-Capitale se distingue.

L'évolution du nombre de ménages en Région wallonne et en Région flamande (graphique 26) suivent la même tendance que celle projetée au niveau de la Belgique :

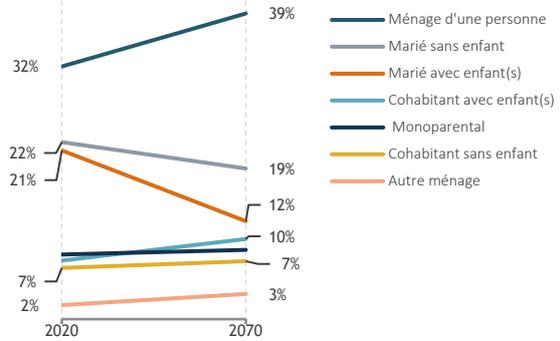
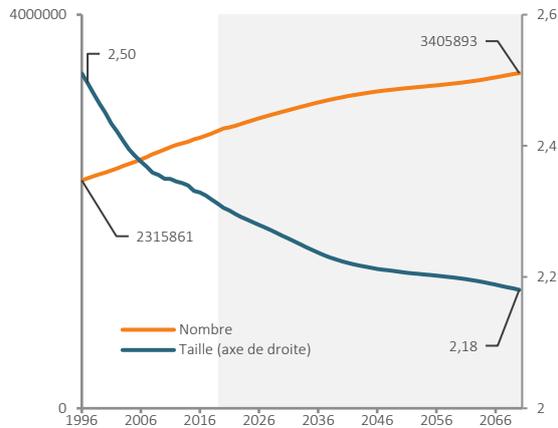
- Une diminution de la taille moyenne des ménages suite à l'augmentation de la part des ménages d'une personne, en lien avec le vieillissement de la population ainsi que l'évolution des modes de vies commune.
- La poursuite des tendances récentes en matière de vie commune engendre également une augmentation de la part des ménages composés d'un couple cohabitant au détriment des ménages composés d'un couple marié.

Le nombre de ménages en Région flamande passe de 2,8 millions en 2020 à 3,4 millions en 2070 et la taille moyenne des ménages passe de 2,30 en 2020 à 2,18 en 2070. En Région wallonne, le nombre de ménages passe de 1,6 million en 2020 à 1,8 million en 2070, avec une taille moyenne qui diminue de 2,26 en 2020 à 2,1 en 2070.

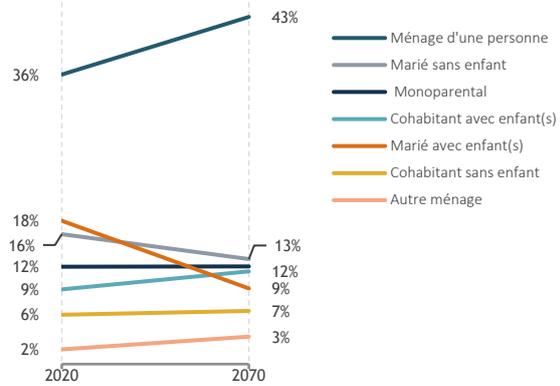
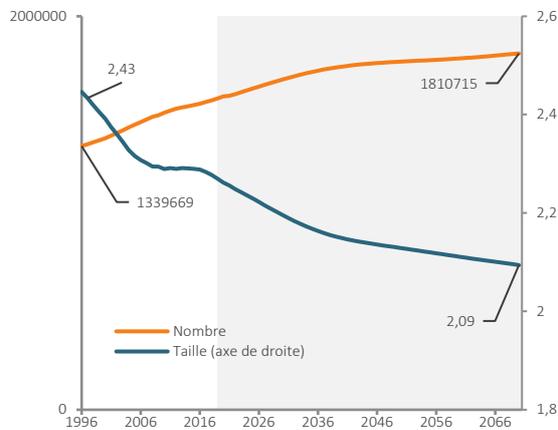
Du fait de sa population relativement jeune, la Région de Bruxelles-Capitale ne devrait pas faire face à une augmentation sensible du nombre de ménages d'une personne résultant du vieillissement (graphique 26). Contrairement aux deux autres régions, la part des ménages d'une personne diminue en projection (de 46 % en 2020 à 41 % en 2070). Cette réduction s'explique, entre autres, par des augmentations du nombre de ménages mariés ou cohabitants avec enfant(s) et de familles monoparentales. Le nombre total de ménages passe de 556 000 en 2020 à 585 000 en 2070, tandis que leur taille moyenne augmente (elle passe de 2,17 en 2020 à 2,26 en 2070).

**Graphique 26** Nombre de ménages, taille moyenne des ménages et répartition par type de ménages

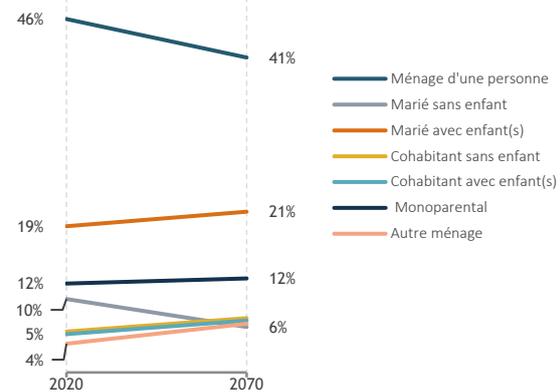
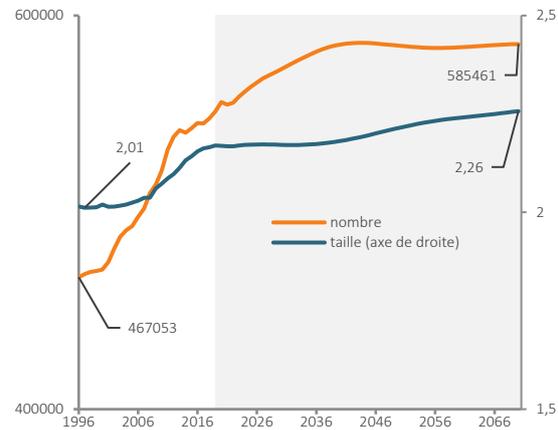
**Région flamande**



**Région wallonne**



**Région de Bruxelles-Capitale**



Source : Perspectives démographiques 2020-2070, BFP et Statbel

### Focus 3 Les personnes de 80 ans et plus vivant seules ou en ménages collectifs

#### Des défis multiples liés au vieillissement de la population

Le vieillissement de la population n'est pas nouveau, et continuera à faire partie de notre société à l'avenir. La projection de la structure d'âge de la population, et en particulier l'évolution du nombre de personnes de 80 ans et plus, met en évidence l'importance de prendre en compte ce paramètre dans la prise de décision. Au-delà de la soutenabilité des finances publiques, une population vieillissante fait face à de nouveaux défis en termes de logement, mobilité, qualité de vie, soins de santé... La crise sanitaire qui s'est installée dès mars 2020 a mis en lumière l'importance de la gestion d'une telle crise dans les maisons de repos et de soins. Elle a aussi mis l'accent sur l'importance des interactions sociales, voire intergénérationnelles, et certaines difficultés spécifiques aux personnes vivant seules.

Dans ce cadre, ce focus présente les évolutions projetées de la population de 80 ans vivant seule ou en ménages collectifs. Le choix de ce groupe d'âge est basé sur l'augmentation des problèmes de santé et de dépendance à partir de cet âge. Ces évolutions dépendent de différentes hypothèses : tout d'abord de la projection de la population mais également de l'évolution future des taux d'appartenance à un ménage collectif ou à un ménage d'une personne. Pour le taux d'appartenance à un ménage d'une personne (par âge et genre), l'hypothèse est de poursuivre l'évolution observée depuis 2000 jusqu'à la fin de la période de projection, avec un effet de saturation (voir section 5.1). Pour les taux d'appartenance à un ménage collectif, l'hypothèse est plus spécifique.

#### Comment projeter le nombre de résidents en ménages collectifs ?

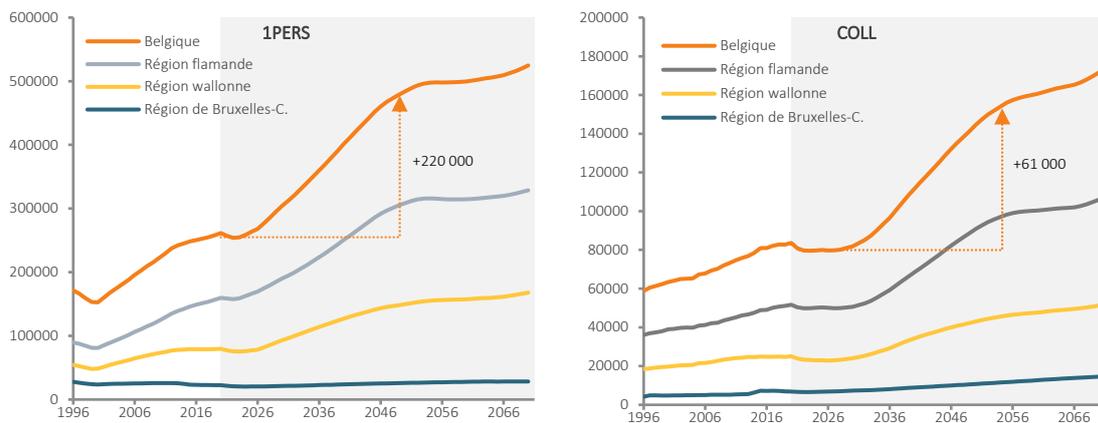
Jusqu'en 2030, il est supposé une poursuite de l'évolution historique des taux d'appartenance à un ménage collectif (par âge, sexe et arrondissement) alors qu'au-delà, ces taux sont maintenus constants. Cette hypothèse se justifie par le fait que le nombre d'individus en ménages collectifs dépend de la demande mais également de l'offre (notamment le nombre de lits disponibles en maisons de repos ou de soins). Depuis plusieurs années, la politique menée vise davantage à maintenir le plus longtemps possible les personnes âgées à domicile, avec un développement accru des aides à domicile. Il n'est pas aisé de prévoir dans quelle mesure cette volonté politique sera maintenue à long terme, voire accentuée, et encore moins d'en quantifier les effets. D'autre part, du côté de la demande, l'évolution de la population par âge et sexe constitue certainement un déterminant important mais, en ce qui concerne la fréquentation des maisons de repos (et de soins), d'autres facteurs comme l'évolution de l'espérance de vie en bonne santé ou le progrès médical ont également un impact. Dès lors, l'hypothèse retenue reflète l'ensemble de ces incertitudes.

#### Perspectives du nombre de personnes de 80 ans et plus vivant seules ou résidant en ménages collectifs

Le vieillissement de la population conduit à une augmentation importante du nombre d'individus de 80 ans et plus vivant dans un ménage d'une personne ou en ménages collectifs à l'horizon 2070 (graphique 27). L'accélération de la croissance de ces personnes à partir de 2030 s'explique par la génération du baby-boom qui atteint cette classe d'âge, associée à des taux élevés d'appartenance à un ménage d'une personne ou à un ménage collectif. Entre 2020 et 2050, selon la projection de référence, la Belgique fait face à un relèvement de 220 000 personnes de 80 ans et plus vivant dans un ménage d'une personne, et de 61 000 personnes de 80 ans et plus vivant dans un ménage collectif.

Au niveau régional, l'augmentation du nombre de personnes de 80 ans et plus vivant dans un ménage d'une personne entre 2020 et 2050 est de 4 000 pour la Région de Bruxelles-Capitale (+ 16 %), 150 000 pour la Région flamande (une hausse de 94 %) et 70 000 pour la Région wallonne (+88 %). Quant aux personnes de 80 ans et plus séjournant dans un ménage collectif, leur relèvement entre 2020 et 2050 est de 4 000 pour la Région de Bruxelles-Capitale (+ 57 %), 39 000 pour la Région flamande (+ 76 %) et 18 000 pour la Région wallonne (+72 %).

**Graphique 27** Nombre de personnes (80 ans et plus) vivant dans un ménage d'une personne (1PERS) ou collectif (COLL)



Source : Perspectives démographiques 2020-2070, BFP et Statbel

## 6. Impact de scénarios alternatifs

### Des scénarios alternatifs mettant en avant la sensibilité de la projection de référence à certaines hypothèses

Les projections démographiques se basent sur un ensemble d'hypothèses relatives à l'évolution future de la mortalité, de la fécondité et des migrations internes et internationales. Les hypothèses de la projection de référence s'inscrivent dans un scénario à politique et « organisation sociétale » inchangées.

Afin de mettre en avant la sensibilité des résultats de la projection de population à certaines hypothèses retenues, trois scénarios alternatifs ont été analysés (voir focus 4 pour un aperçu global) :

- **NoCovid** : ce scénario table sur des hypothèses de mortalité, de migration internationale et de fécondité identiques à celles qui auraient été projetées en l'absence de crise sanitaire dès 2020. Il permet ainsi d'analyser l'impact de l'épidémie sur la croissance démographique.
- **HMOR** : ce scénario retient toujours l'idée que la mortalité diminuera et que, par conséquent, l'espérance de vie continuera de progresser, mais à un rythme moins dynamique que celui retenu dans la projection de référence. L'espérance de vie est inférieure de 2 années en 2070 par rapport au scénario de référence – voir focus 4 – et cette réduction est obtenue par une augmentation des quotients de mortalité à partir de l'âge de 67 ans.

Cette hypothèse part de l'observation que les principales causes de décès ne sont plus identiques à celles du passé, et que ces causes actuelles sont plus difficiles à traiter (en particulier les maladies dégénératives). Cette évolution plus pessimiste repose aussi sur l'évolution de nos modes de vie qui mène à de nouvelles pathologies plus largement répandues, en particulier l'obésité. Les adeptes de cette vision (« la vision d'Olshansky »<sup>7</sup>) mettent également en avant le risque lié à la résistance accrue des bactéries aux antibiotiques. Par ailleurs, bien que la crise sanitaire actuelle ne devrait pas avoir de conséquences sur l'évolution de la mortalité à long terme (il s'agit de l'hypothèse retenue dans la projection de référence), elle pourrait cependant être les prémices de nouvelles maladies infectieuses dans le futur.

- **MIGR** : ce scénario est basé sur un taux d'émigration des personnes de nationalité étrangère depuis la Belgique vers un autre pays constant sur l'ensemble de la période de projection. Il s'agit d'un scénario technique permettant d'évaluer l'impact d'une variation de l'émigration internationale sur la croissance démographique, en particulier celle de la population d'âge actif. En effet, la migration internationale concerne en majorité des individus de cette catégorie d'âge. Par rapport à la projection de référence où le taux d'émigration suit avec quelques années de décalage l'évolution de l'immigration, cette hypothèse réduit, dans un premier temps, les flux d'émigration jusqu'en 2040. Au-delà, ils deviennent très légèrement supérieurs à ceux projetés dans la projection de référence.

---

<sup>7</sup> Pour plus d'information, voir :

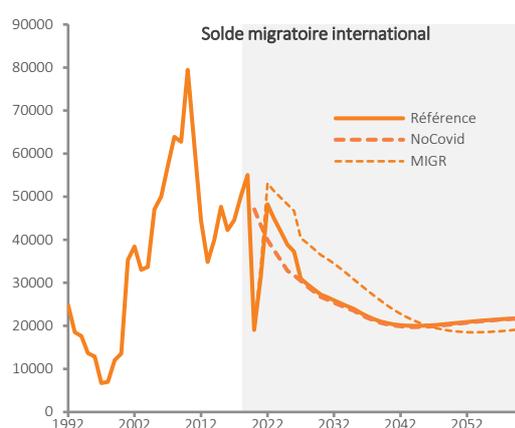
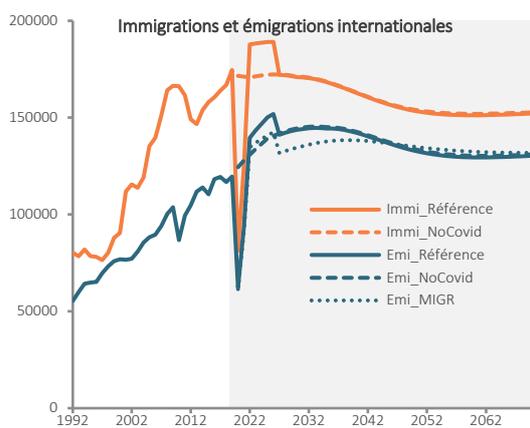
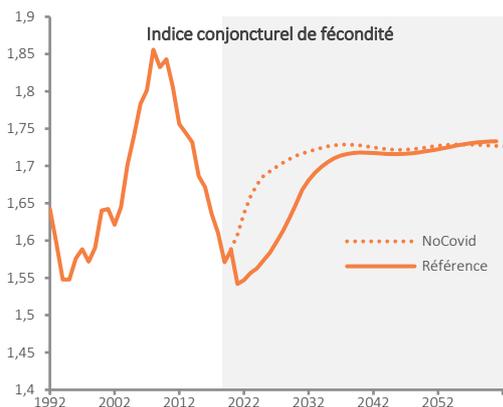
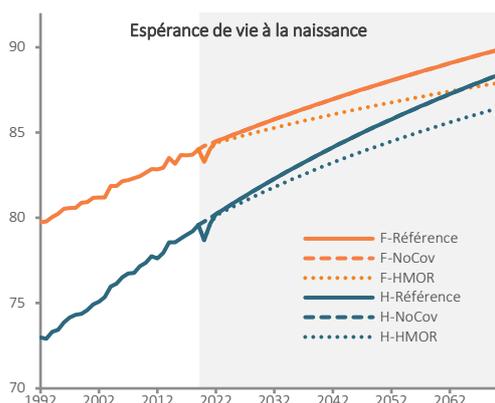
CASELLI, G., et al. (2014), Future mortality in low mortality countries, dans Lutz, W., et al. (édit.), *World Population & Human Capital in the Twenty-First Century*, Oxford University Press, pp226-272.

BOURBEAU, R., et al. (2011), Revue de la littérature sur l'évolution future de l'espérance de vie et de l'espérance de vie en santé, SEDAP Research Paper, No. 289.

### Focus 4 Synthèse des hypothèses retenues dans les scénarios démographiques

Tableau 3 Aperçu des hypothèses retenues dans les scénarios démographiques

	2019	2020	2021	2025	2040	2070
<b>Indice conjoncturel de fécondité</b>						
Référence	1,57	1,59	1,54	1,57	1,72	1,73
NoCovid	1,57	1,59	1,61	1,69	1,73	1,72
<b>Espérance de vie à la naissance (H)</b>						
Référence	79,6	78,7	79,6	80,9	83,8	88,3
NoCovid	79,6	79,8	80,0	80,9	83,8	88,3
HMOR	79,6	78,7	79,6	80,7	83,1	86,4
<b>Espérance de vie à la naissance (F)</b>						
Référence	84,0	83,3	84,0	84,9	86,7	89,8
NoCovid	84,0	84,2	84,3	84,9	86,7	89,8
HMOR	84,0	83,3	84,0	84,7	86,0	87,9
<b>Solde migratoire</b>						
Référence	55031	19032	31678	38834	20632	21791
NoCovid	55031	47102	43288	32790	20340	21758
MIGR	55031	19760	33994	48199	24751	20643



Source : Perspectives démographiques 2020-2070, BFP et Statbel

L'impact des différents scénarios sur l'évolution démographique future de la Belgique est analysé à travers différents indicateurs, en particulier la croissance totale de la population et la croissance par

groupe d'âge, à moyen et à long terme. Le scénario NoCovid impacte la mortalité, la migration internationale et la fécondité à moyen terme, alors que les scénarios HMOR et MIGR influencent respectivement la mortalité et la migration internationale sur l'ensemble de la période de projection. L'analyse par âge garde toute son importance dans la mesure où ces scénarios mènent à des résultats différenciés selon les groupes d'âge. Une modification de l'hypothèse relative à la mortalité impacte davantage la population plus âgée, tandis qu'un changement relatif à la fécondité influence directement l'évolution des naissances, puis progressivement les âges suivants. Enfin, une modification des flux migratoires internationaux agira principalement sur la population d'âge actif. Les conséquences socio-démographiques et économiques de ces scénarios diffèrent en fonction de l'impact sur les groupes d'âge. Une synthèse des résultats est reprise dans le tableau 4.

**Tableau 4** Projection de référence des perspectives démographiques 2020-2070 et impact des scénarios alternatifs (écart avec la projection de référence) - Belgique et les trois régions  
En milliers d'unités, sauf indication contraire

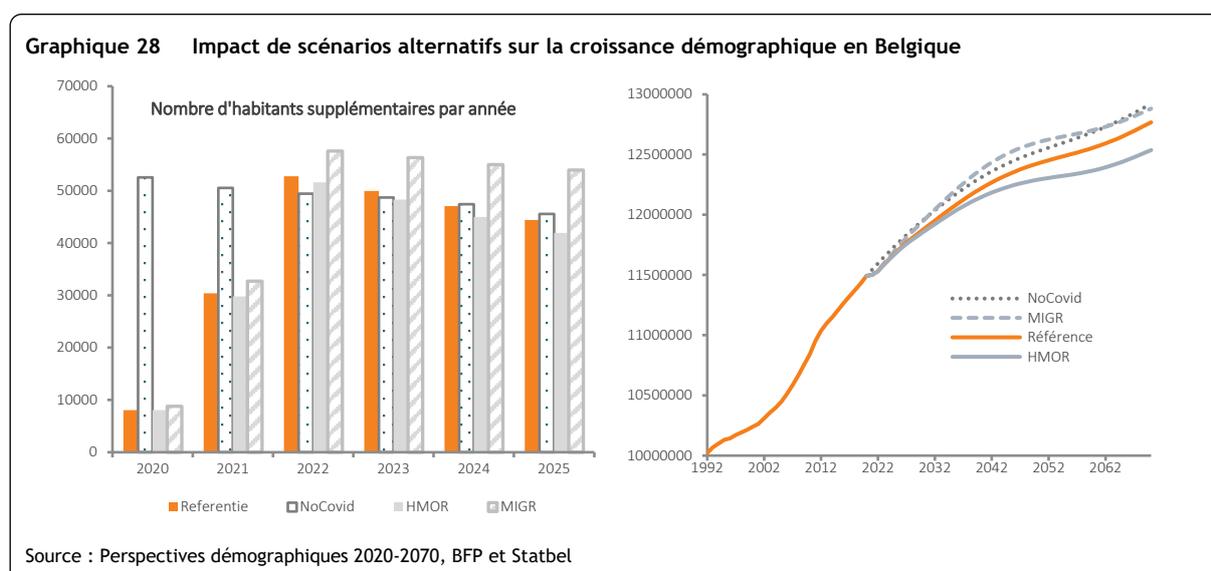
	Référence (dp20)			NoCovid - référence			HMOR - référence			MIGR - référence		
	2026	2040	2070	2026	2040	2070	2026	2040	2070	2026	2040	2070
<b>Belgique</b>												
Population totale	11725	12215	12768	62	92	153	-8	-72	-231	32	156	114
Naissances	116	129	130	8	1	1	0	0	0	1	2	1
Population 0-2 ans	351	388	391	25	3	5	0	0	0	1	7	2
Population 3-11 ans	1120	1157	1183	14	30	25	0	0	0	0	15	3
Population 12-17 ans	828	759	799	2	45	21	0	0	0	0	4	2
Population 18-66 ans	7263	7188	7302	11	13	99	0	0	0	28	109	50
Population 67 ans et plus	2163	2723	3093	9	1	3	-8	-72	-231	3	21	57
Coefficient de dépendance des âgés (67+)/(18-66) en %	29,8%	37,9%	42,4%	0,1%	-0,1%	-0,5%	-0,1%	-1,0%	-3,2%	-0,1%	-0,3%	0,5%
<b>Région de Bruxelles-Capitale</b>												
Population totale	1242	1292	1344	10	13	15	-1	-5	-19	8	37	3
Naissances	16	19	19	1	0	0	0	0	0	0	1	0
Population 0-2 ans	47	54	53	4	1	1	0	0	0	0	1	-1
Population 3-11 ans	134	135	136	2	5	3	0	0	0	0	3	-2
Population 12-17 ans	90	78	83	0	5	1	0	0	0	0	0	-1
Population 18-66 ans	824	844	842	3	2	9	0	0	0	8	28	-1
Population 67 ans et plus	147	180	230	1	0	1	-1	-5	-19	0	4	8
Coefficient de dépendance des âgés (67+)/(18-66) en %	17,9%	21,3%	27,3%	0,1%	0,0%	-0,2%	-0,1%	-0,6%	-2,2%	-0,1%	-0,2%	1,0%
<b>Région flamande</b>												
Population totale	6790	7121	7560	33	53	92	-5	-43	-132	17	88	91
Naissances	64	71	74	4	1	1	0	0	0	0	1	1
Population 0-2 ans	194	216	225	14	2	3	0	0	0	1	4	2
Population 3-11 ans	632	657	694	8	17	15	0	0	0	0	10	6
Population 12-17 ans	471	439	475	1	26	13	0	0	0	0	3	3
Population 18-66 ans	4149	4107	4273	6	7	59	0	0	0	15	61	45
Population 67 ans et plus	1344	1701	1894	4	0	2	-5	-43	-132	2	10	34
Coefficient de dépendance des âgés (67+)/(18-66) en %	32,4%	41,4%	44,3%	0,1%	-0,1%	-0,6%	-0,1%	-1,0%	-3,1%	-0,1%	-0,4%	0,3%
<b>Région wallonne</b>												
Population totale	3693	3802	3865	19	26	46	-3	-24	-80	6	31	20
Naissances	36	38	37	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Population 0-2 ans	110	117	113	8	0	1	0	0	0	0	1	0
Population 3-11 ans	354	364	354	5	7	8	0	0	0	0	2	-1
Population 12-17 ans	267	242	242	0	15	7	0	0	0	0	1	0
Population 18-66 ans	2290	2236	2187	2	3	30	0	0	0	5	20	6
Population 67 ans et plus	672	842	969	4	0	0	-3	-24	-80	1	7	15
Coefficient de dépendance des âgés (67+)/(18-66) en %	29,3%	37,6%	44,3%	0,1%	-0,1%	-0,6%	-0,1%	-1,1%	-3,7%	0,0%	0,0%	0,6%

Source : Perspectives démographiques 2020-2070, BFP et Statbel

## Impact sur la croissance de la population

### À moyen terme (2020-2026)

- Le scénario *NoCovid* ramène la croissance de la population à des niveaux plus proches de ce qui a été observé dans un passé récent. Ce scénario supprime en effet la surmortalité observée en 2020, ainsi que la baisse des flux migratoires pour les années 2020 et 2021. Dès lors, on ne suppose plus d'effet de rattrapage partiel des flux migratoires sur la période 2022-2026, ce qui engendre une moindre croissance démographique sur cette période. Cette croissance est également légèrement affaiblie par un nombre de décès plus élevé sur la période 2023-2026, en comparaison avec le scénario de référence, qui s'explique par la suppression de la surmortalité en 2020 (voir également focus 5). Le scénario *NoCovid* stimule par ailleurs l'évolution du nombre de naissances à moyen terme.
- Le scénario *HMOR* mène à une croissance démographique plus faible à moyen terme à la suite d'une mortalité légèrement plus élevée dans ce scénario.
- Le scénario *MIGR*, il stimule la croissance démographique durant la période 2022-2040, suite à la baisse des flux d'émigration.

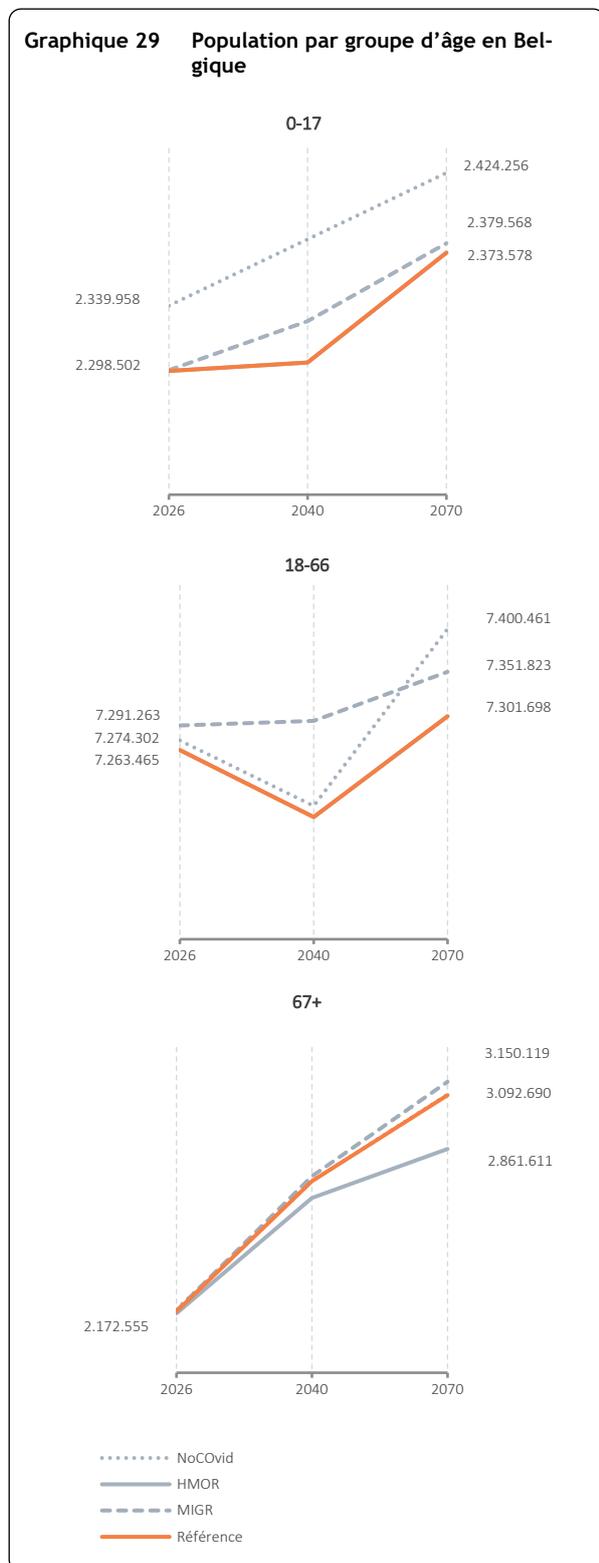


### À long terme

- Le scénario *HMOR* mène à une diminution de 2 % du nombre total d'habitants en Belgique en 2070 par rapport à la projection de référence (graphique 28), soit – 230 000 personnes.
- Les scénarios *NoCovid* et *MIGR* dynamisent la croissance démographique pour atteindre une population supérieure de respectivement 1,2 % (+ 150 000) et 0,9 % (+114 000) en 2070. Cette évolution plus dynamique s'explique par des mécanismes différents selon le scénario envisagé :
  - Dans le cadre du scénario *MIGR*, la croissance plus soutenue à long terme s'explique par un solde migratoire international plus élevé par rapport à la projection de référence sur la période 2022-2040, suite à la diminution des flux d'émigrations.

- En ce qui concerne le scénario NoCovid, la croissance à long terme est stimulée par la fécondité plus soutenue à moyen terme (sur la période 2021-2030) qui se répercute à plus long terme par une augmentation de la population dans les classes d'âge supérieures.

Impact sur la structure d'âge



Comme mentionné plus haut, une même croissance démographique peut s'expliquer par des évolutions différentes de la population par (groupe d') âge, avec des conséquences socio-démographiques et économiques distinctes. L'évolution de la population par groupe d'âge est présentée, dans le graphique 29.

Le scénario HMOR n'influence pas l'évolution de la population des moins de 67 ans. Mais il affecte à la baisse l'évolution de la population des 67 ans et plus, en particulier à partir de 2040.

Les scénarios NoCovid et MIGR stimule la croissance des personnes de moins de 67 ans. Alors que le scénario NoCovid dynamise la croissance des jeunes de 0 à 17 ans dès le début de la projection, suite à un niveau de fécondité plus élevé jusqu'en 2035, le scénario MIGR la stimule de manière plus progressive. Par contre, ce scénario MIGR assure une évolution positive de la population âgée entre 18 et 66 ans.

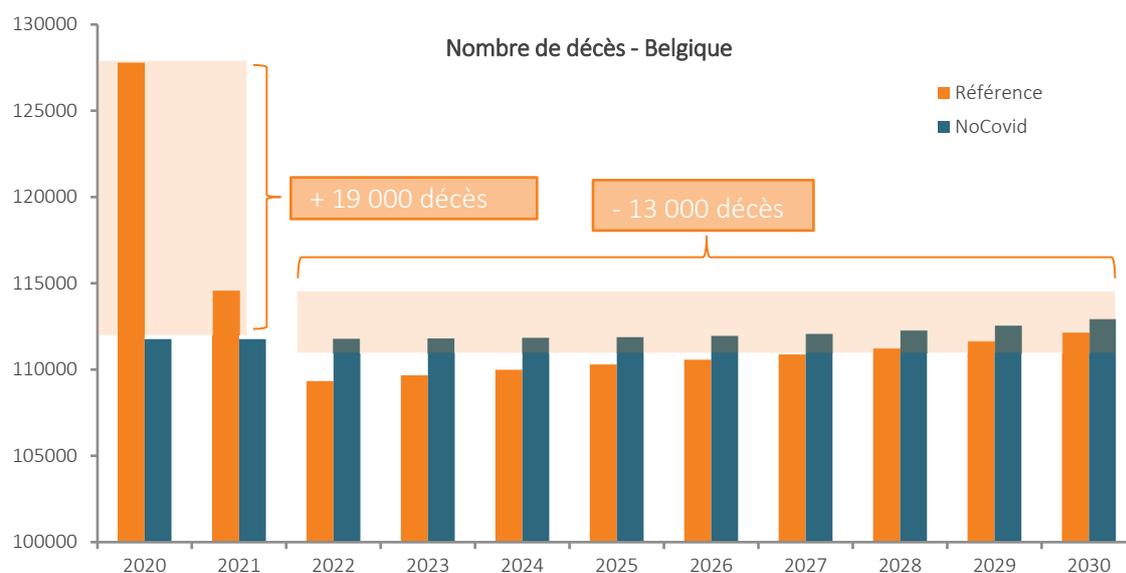
Pour rappel, il s'agit ici de l'analyse de 3 scénarios qui évaluent la sensibilité de la projection de référence à certaines hypothèses. Les résultats obtenus ne doivent pas être considérés comme un indicateur de l'incertitude qui pèse autour de la projection de référence, et encore moins comme un intervalle de confiance.

### Focus 5 La surmortalité liée à la Covid-19 compensée par un nombre de décès plus faible dans les prochaines années

La comparaison entre la projection de référence et le scénario NoCovid permet de mettre en évidence l'impact de la surmortalité suite à la Covid-19 sur l'évolution du nombre de décès dans les prochaines années.

Dans le scénario de référence, la surmortalité liée à la Covid-19 est estimée à 19 000 décès (voir graphique ci-dessous). Cette surmortalité est calculée en comparant le nombre de décès obtenu dans la projection de référence, avec le nombre de décès obtenu dans la projection NoCovid qui se base sur des probabilités de mourir par âge et genre qui auraient été projetées en l'absence de crise sanitaire. Ce scénario de référence tient compte de la surmortalité observée en 2020 et d'une surmortalité attendue en 2021 mais nettement moins importante que celle observée en 2020.

Dans la projection de référence, la surmortalité liée à la Covid-19 entraîne un nombre moins important de décès dans les années ultérieures. En particulier, sur la période 2022-2030, le nombre total de décès est diminué de 13 000 unités par rapport à un scénario qui ne tient pas compte de la Covid-19. Cela signifie que parmi les 19 000 décès supplémentaires, environ 13 000 personnes seraient mortes dans les 10 prochaines années en l'absence de surmortalité (et le reste dans les années suivantes). On est donc très loin d'un éventuel effet moisson qui suppose que la surmortalité liée à la Covid-19 a entraîné en particulier la mort de personnes qui seraient décédées dans les semaines ou les mois suivants.



Source : Perspectives démographiques 2020-2070, BFP et Statbel



## Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public chargé de réaliser, dans une optique d'aide à la décision, des études et des prévisions sur des questions de politique économique, socioéconomique et environnementale. Il examine en outre leur intégration dans une perspective de développement durable. Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du Parlement, des interlocuteurs sociaux ainsi que des institutions nationales et internationales.

Il suit une approche caractérisée par l'indépendance, la transparence et le souci de l'intérêt général. Il fonde ses travaux sur des données de qualité, des méthodes scientifiques et la validation empirique des analyses. Enfin, il assure aux résultats de ses travaux une large diffusion et contribue ainsi au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

<https://www.plan.be>

e-mail : [contact@plan.be](mailto:contact@plan.be)

## Les publications du Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) publie régulièrement les méthodes et résultats de ses travaux à des fins d'information et de transparence. Les publications du BFP s'organisent autour de trois séries : les Perspectives, les Working Papers, les Planning Papers. Le BFP publie également des rapports et occasionnellement, des ouvrages. Certaines des publications sont le fruit de collaborations avec d'autres institutions.

Toutes les publications du Bureau fédéral du Plan sont disponibles sur : [www.plan.be](http://www.plan.be)

### Les séries

#### *Perspectives*

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Le BFP établit deux fois par an, en février et en septembre, des prévisions à court terme pour l'économie belge, sous la responsabilité de l'Institut des comptes nationaux. Ces prévisions servent de base à la confection du budget de l'État et au contrôle budgétaire, d'où la dénomination de « budget économique ». Le BFP publie au printemps des perspectives économiques sur un horizon de cinq ans, dont une version préliminaire préparée en mars constitue le cadre macroéconomique du programme de stabilité de la Belgique. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des perspectives économiques régionales.

Le BFP réalise également, une fois par an, des perspectives financières de long terme centrées sur le coût budgétaire du vieillissement ainsi qu'une analyse de la soutenabilité sociale des pensions, pour le compte du Comité d'étude sur le vieillissement dont il assure le secrétariat.

Chaque année, le BFP élabore, en collaboration avec Statbel, des perspectives démographiques. Tous les trois ans, le BFP élabore pour la Belgique des perspectives énergétiques. Tous les trois ans, il élabore également des perspectives d'évolution de la demande des transports en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports. Dans ces trois domaines, ces perspectives sont réalisées sur un horizon de long terme.

### *Working Papers*

Les Working Papers présentent les résultats des recherches en cours menées dans les domaines d'étude du BFP. Ils sont publiés en vue de contribuer à la diffusion de la connaissance de phénomènes essentiellement économiques et d'encourager le débat d'idées. D'autre part, ils fournissent une base conceptuelle et empirique en vue de la prise de décisions. Ils ont souvent un caractère technique et s'adressent à un public de spécialistes.

### *Planning Papers*

Les Planning Papers présentent des études finalisées portant sur des thèmes de plus large intérêt. Ils ne s'adressent pas spécifiquement à un public spécialisé et sont disponibles en français et en néerlandais.

## **Autres publications**

### *Rapports*

Les rapports décrivent les résultats de travaux menés sur la base de missions légales ou en réponse à des demandes spécifiques formulées notamment par les autorités, le gouvernement ou le Conseil central de l'économie.

### *Ouvrages*

Occasionnellement, le BFP publie des études sous forme d'ouvrages.